

Institut National de la Statistique et de la Démographie
(I.N.S.D)

Projet d'Appui Institutionnel aux
Dimensions Sociales de l'Ajustement

Etudes spécifiques approfondies des
données de l'Enquête Prioritaire

EDUCATION ET PAUVRETE
AU BURKINA FASO

Consultants :

Mr Ezana **BAYALA** / I.N.S.D.-M.E.F
Mr Laurent **KABORE** / D.E.P.-M.E.B.A.
Mr Julien **DABOUE** / D.E.P.-M.E.B.A.

.....
Ouagadougou

Février 1997

TABLE DES MATIERES

RESUME	5
1. L'accès à l'enseignement primaire	5
2. Le taux de scolarisation du primaire	5
3. Motifs de non scolarisation au primaire	5
4. L'accès à l'enseignement secondaire	5
5. Le taux net de scolarisation du secondaire	6
6. Motifs de non scolarisation au secondaire	6
7. Les abandons scolaires	6
8. Les redoublements	6
9. Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus	7
10. Les dépenses d'éducation des ménages	7
INTRODUCTION	8
I-LE CONTEXTE EDUCATIF AU BURKINA FASO	9
1.1. La structure du système éducatif	9
1.2. Les caractéristiques générales du système éducatif au Burkina Faso	10
1.2.1. Evolution des indicateurs de qualité d'offre du service d'éducation	10
1.2.2. Participation des établissements privés à l'éducation	11
1.2.3 Evolution du taux brut de scolarisation au primaire selon les régions et le sexe	13
A. L'EDUCATION PRIMAIRE	15
II - PAUVRETE, GENRE ET ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE	15
2.1 Situation d'ensemble	15
2.2 Pauvreté, genre et accès à l'école primaire en milieu urbain	17
2.3 Pauvreté, genre et accès à l'école primaire en milieu rural	17
III - PAUVRETE, GENRE ET TAUX NET DE SCOLARISATION DU PRIMAIRE	18
3.1. Situation d'ensemble	18
3.2. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation en milieu urbain	20
3.3 Pauvreté, genre et taux net de scolarisation en milieu rural	20
IV. PAUVRETE , GENRE ET MOTIFS DE NON SCOLARISATION AU PRIMAIRE 21	
4.1 Situation d'ensemble	21
4.2 Pauvreté, genre et motifs de non scolarisation selon les régions	23
B. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	24

V. PAUVRETE, GENRE ET ACCES AU 1er CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	24
5.1. Situation d'ensemble	24
5.2. Pauvreté, genre et accès au 1er cycle du secondaire en milieu urbain.....	26
5.3. Pauvreté, genre et accès au 1er cycle du secondaire en milieu rural	26
VI. PAUVRETE, GENRE ET ACCES AU 2e CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	27
6.1. Situation d'ensemble	28
6.2. Pauvreté, genre et accès au 2e cycle du secondaire en milieu urbain	29
6.3. Pauvreté, genre et accès au 2e cycle du secondaire en milieu rural.....	29
VII. PAUVRETE, GENRE ET TAUX NET DE SCOLARISATION DU SECONDAIRE	29
7.1. Situation d'ensemble	29
7.2. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation du secondaire en milieu urbain.....	30
7.3. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation du secondaire en milieu rural	31
VIII. PAUVRETE, GENRE ET MOTIFS DE NON SCOLARISATION AU SECONDAIRE.....	31
8.1. Pauvreté et motifs de non scolarisation au 1er cycle de l'enseignement secondaire ..	31
8.2. Pauvreté et motifs de non scolarisation au 2e cycle de l'enseignement secondaire ...	34
IX. PAUVRETE, GENRE ET ABANDONS SCOLAIRES.....	36
9.1. Situation d'ensemble	37
9.2. Pauvreté, genre et répartition régionale du taux d'abandon scolaire	37
9.3. Pauvreté, genre et taux d'abandon scolaire selon le niveau de l'enseignement.....	38
X. PAUVRETE, GENRE ET REDOUBLEMENTS.....	39
10.1. Situation d'ensemble	40
10.2. Pauvreté, genre et répartition régionale du taux de redoublement	40
10.3. Pauvreté et taux de redoublement selon le niveau de l'enseignement.....	41
XI. PAUVRETE, GENRE ET TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES DE 15 ANS ET PLUS.....	43
11.1. Situation d'ensemble	44
11.2. Pauvreté, genre et taux d'alphabétisation en milieu urbain.....	44
11.3. Pauvreté, genre et taux d'alphabétisation en milieu rural	45
11.4. Pauvreté et taux d'alphabétisation selon l'âge	45
XII. PAUVRETE ET DEPENSES D'EDUCATION.....	47
12.1. Les agents traditionnels de financement de l'éducation.....	47
12.1.2. Les dépenses d'éducation au titre du budget de l'Etat.....	47
12.2. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages	48

PAUVRETE ET EDUCATION

12.2.1. Situation d'ensemble.....	48
12.2.2. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages en milieu urbain.....	50
12.2.3. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages en milieu rural.....	51
12.2.4. Pauvreté et dépenses d'éducation selon le niveau d'instruction du chef de ménage	51
12.2.5. Pauvreté et dépenses d'éducation selon le groupe socio-économique du chef de ménage	52
<i>XIII. CONCLUSION ET ELEMENTS DE POLITIQUE EDUCATIVE</i>	53
13.1. Le référentiel politique	53
13.1.1. La constitution	53
13.1.2. Les états généraux de l'éducation	53
13.1.3. La loi d'orientation de l'éducation	54
13.2. Les grandes mutations attendues.....	54
13.2.1. Les finalités	54
13.2.2. Les objectifs généraux.....	54
13.3. L'éducation de base.....	54
13.3.1. Education préscolaire	55
13.3.2. L'enseignement primaire	55
13.3.3. L'éducation non formelle	56
13.3.4. L'enseignement post-primaire	57
13.4. L'enseignement supérieur.....	57
<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	58

RESUME

1. L'accès à l'enseignement primaire

Au niveau national, seulement 31,5 % des enfants âgés de 7 ans sont admis à l'école primaire. L'amélioration du niveau de vie augmente les chances d'accès à l'école primaire de sorte que le taux d'admission des enfants non pauvres (62,7%) est 3 fois plus important que celui des enfants pauvres (19%). Le taux d'admission des enfants à l'école primaire à l'âge de 7 ans est en milieu urbain (72,6 %) 3 fois plus important qu'en milieu rural (25,4%). L'amélioration du niveau de vie ne réduit pas les inégalités de répartition du taux d'admission au primaire entre zone rurale et zone urbaine. C'est dans la région Nord qu'on trouve le pourcentage le plus important des enfants de 7 ans qui ne sont pas scolarisés (91%) soit 87,1% des garçons, 96,3% des filles, 95% des enfants pauvres et 75% des enfants non pauvres. Les filles pauvres de la région Nord ne sont pratiquement pas inscrites à l'école.

2. Le taux de scolarisation du primaire

Le taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans est relativement faible au Burkina Faso (35,3%) soit 73% en milieu urbain et 28,8% en zone rurale. L'amélioration du niveau de vie ne réduit pas les inégalités de répartition du taux de scolarisation entre zone urbaine et zone rural. Le taux de scolarisation des enfants non pauvres (65,4%) est 3 fois plus important que celui des pauvres (22,3%). L'amélioration du niveau de vie augmente les chances d'inscription des filles au primaire de sorte que le taux net de scolarisation des filles non pauvres (63%) se rapproche de celui des garçons non pauvres.

C'est dans la région Nord qu'on trouve le pourcentage d'enfants de 7 à 12 ans qui ne sont pas scolarisés (87,6%) soit 95% des filles pauvres et 88% de garçons pauvres. Dans la région Nord le taux de scolarisation (12,4%) évolue entre 8,8% chez les enfants pauvres et 30,5% chez les enfants non pauvres.

3. Motifs de non scolarisation au primaire

Les deux principales raisons de non scolarisation des enfants de 7 ans sont les coûts jugés élevés pour 31,5% des enfants et le refus des parents de les inscrire pour 27% d'entre eux. Ces deux motifs sont évoqués pour 58% des enfants soit 60,5% des enfants pauvres et 56,3% des enfants non pauvres qui ne sont pas inscrits à l'école pour ces deux raisons. Pour les enfants non pauvres c'est le refus des parents (36,6%) qui est le premier motif de non scolarisation. Les coûts jugés élevés de l'éducation est le premier motif de non scolarisation des enfants pauvres soit 32,7% des individus interrogés qui l'évoquent.

Si dans les régions Centre-Sud (44,8%) et Sud-Sud-Ouest (36,9%) des enfants de 7 ans ne sont pas scolarisés parce que les coûts de l'éducation sont jugés élevés, dans la région Nord ce motif n'est évoqué que pour 6% des enfants non scolarisés. Dans la région Nord, le refus des parents ne constitue pas non plus un motif essentiel de non scolarisation. Les principales raisons de non scolarisation des enfants au primaire dans le Nord sont : "autres raisons" pour 33,8% des enfants, le manque d'infrastructure (pas d'école/éloignement) pour 31% d'entre eux et le fait que l'école ne soit pas nécessaire pour 17% des enfants non scolarisés.

4. L'accès à l'enseignement secondaire

Plus de la moitié (53,5%) des élèves inscrits en dernière année du primaire (CM2) ne sont pas admis au 1er cycle de l'enseignement secondaire soit 65% des élèves de CM2 en milieu rural, 37,5% de ceux qui résident en zone urbaine, 75% des élèves pauvres et 41,1% des élèves non pauvres. La pauvreté réduit les chances d'admission au 1er cycle du secondaire en milieu rural soit 78% des élèves pauvres et 50% des élèves non pauvres ne sont pas admis. Par contre, en milieu urbain, le taux d'admission au 1er cycle du secondaire des pauvres (66%) est supérieur à celui des élèves non pauvres (63,7%). Les filles, d'une manière générale, ont moins accès à l'enseignement secondaire que les garçons.

PAUVRETE ET EDUCATION

C'est dans la région Nord qu'on trouve le taux d'admission au 1er cycle du secondaire le plus faible (10,7%) soit un taux 3 fois moins important que ceux des autres zones rurales. Près de 40,5% des élèves inscrits en classe de troisième sont admis au 2e cycle du secondaire soit 42,1% des élèves en zone urbaine, 34,4% de ceux qui résident en zone rurale, 30% des filles et 45,9% des garçons. L'amélioration du niveau de vie augmente les chances d'accès au 2e cycle de l'enseignement secondaire soit plus 73% des élèves pauvres contre 57% des élèves non pauvres de la classe de troisième qui ne sont pas admis. Les filles pauvres n'ont pratiquement pas accès au 2e cycle du secondaire contre 31,6% des garçons pauvres qui sont admis.

5. Le taux net de scolarisation du secondaire

Le taux net de scolarisation du secondaire (les deux cycles confondus) estimé à 11,3% est relativement faible soit 13,5% pour les garçons, 9% pour les filles, 36% pour les enfants en zone urbaine et seulement 5,3% pour les enfants en zone rurale. Les enfants non pauvres de 13 à 19 ans (33,6%) ont 12 fois plus de chance d'être scolarisés au secondaire que les enfants pauvres (2,9%). Plus de 96% des garçons pauvres et 98% des filles pauvres ne fréquentent pas l'école secondaire entre 13 et 19 ans. C'est dans la région Nord que les enfants de 13 à 19 ans sont le moins scolarisés au secondaire (99%) soit presque la totalité des filles et 98,9% des garçons qui, à cet âge, ne fréquentent pas l'école secondaire.

6. Motifs de non scolarisation au secondaire

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire (les deux cycles confondus), les principaux motifs de non scolarisation sont pour la majorité des enfants de 13 à 19 ans, le refus des parents et les coûts de l'éducation jugés élevés. Pour les enfants non pauvres, c'est plus fréquemment le refus des parents qui est évoqué tandis que pour les pauvres se sont les coûts de l'enseignement secondaire qui paraissent élevés.

En milieu urbain, les coûts jugés élevés et les renvois sont les deux motifs de non scolarisation au secondaire les plus fréquemment évoqués. En zone rurale, se sont les coûts jugés élevés et le refus des parents d'inscrire leurs enfants à l'école qui constituent les deux principaux motifs de non scolarisation au secondaire. Toutefois, pour les enfants non pauvres en milieu rural c'est avant tout le refus des parents et le fait que l'école ne soit pas nécessaire qui constituent les deux raisons essentielles de non scolarisation au secondaire.

7. Les abandons scolaires

Le taux d'abandon scolaire est estimé à 7% pour l'ensemble du système éducatif soit 7,2% en zone urbaine, 7% en zone rural, 8,4% pour les élèves pauvres, 5,6% pour les élèves non pauvres, 9,6% pour les filles pauvres et 7,8% pour les garçons pauvres. En zone urbaine le taux d'abandon scolaire des élèves pauvres est plus important soit 14,5% des filles et 10% des garçons.

Dans les zones rurales, la fréquence des abandons scolaires est plus élevée dans les régions Nord (10,9%) et Centre Nord (9%) et notamment chez les élèves pauvres de ces deux régions où le taux d'abandon est proche de 12%. Dans la région Ouest, la fréquence des abandons scolaire augmente quand le niveau de vie s'améliore soit un taux d'abandon des élèves non pauvres (13,1%) 2 fois plus important que celui des élèves pauvres (6,2%).

L'amélioration du niveau de vie réduit les inégalités de répartition entre sexes du taux d'abandon scolaire de sorte que la fréquence des abandons des filles non pauvres (4,9%) est inférieure à celle des garçons non pauvres (6,3%).

8. Les redoublements

Le taux de redoublement estimé à 23,7% pour l'ensemble du système éducatif est réparti de façon homogène entre sexes, milieu de résidence et niveau de vie, ces différents taux étant proches de la moyenne nationale. La répartition du taux de redoublement selon le niveau de l'enseignement fait apparaître des différences soit un taux qui évolue entre 22,7% au primaire, 24% au 1er cycle du secondaire, 30,2% au 2e cycle du secondaire et 76,4% dans l'enseignement supérieur.

PAUVRETE ET EDUCATION

Dans la région Nord, la fréquence des redoublements est plus importante et augmente avec l'amélioration du niveau de vie soit 55,7% des élèves non pauvres contre 31,8% des élèves pauvres de cette région qui redoublent leur classe.

Le taux de redoublement dans les classes dites intermédiaires est réparti de façon homogène et ne dépend ni du sexe ni du niveau de vie. Dans les autres classes, c'est-à-dire les classes d'examen (CM2, troisième et terminale) la fréquence des redoublements augmente avec le niveau de l'enseignement et le niveau de vie et notamment en classe de CM2 où la relation entre redoublements et niveau de vie est plus ténue. En classe de CM2, 54,7% des élèves pauvres contre 37,1% des élèves non pauvres redoublent. Si la relation entre niveau de vie et fréquence des redoublements est moins ténue dans les autres classes d'examen (troisième et terminale) qu'en classe de CM2, il convient de l'analyser en tenant compte du système d'allocation des bourses scolaires destinées essentiellement aux élèves pauvres du cycle secondaire et qui est de nature à réduire les inégalités de niveau de vie des élèves.

9. Le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus

Près 18,9% des burkinabè de 15 ans et plus sont alphabétisés soit 51,6% des adultes en zone urbaine, 11,8% des adultes en milieu rural, 27,1% des hommes et 11,4% des femmes. Près de 45,6% des adultes non pauvres sont alphabétisés contre 8,3% des pauvres. Plus de 93% des femmes en milieu rural sont des analphabètes. Dans la région Nord 95% des adultes ne savent ni lire ni écrire dans une quelconque langue soit 98% des femmes et 92% des hommes de cette région qui sont des analphabètes. Dans la région Nord, presque la totalité des femmes pauvres soit 99,5% sont des analphabètes.

Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Près de 94% des burkinabè âgés de plus de 50 ans sont des analphabètes soit 90% des hommes et 97% des femmes de cette tranche d'âge. Le taux d'alphabétisation des adultes de moins de 35 ans est supérieur à la moyenne nationale.

10. Les dépenses d'éducation des ménages

Les ménages burkinabè affectent en moyenne 1,4% de leurs dépenses à l'éducation soit 12.557 francs CFA par an. Ces dépenses augmentent avec l'amélioration du niveau de vie. Les ménages non pauvres consacrent 2,14% de leurs dépenses à l'éducation contre 1,14% pour les ménages pauvres soit des montants respectifs de 38.918 francs CFA et 4.553 francs CFA par an. Autrement dit, les ménages non pauvres affectent à l'éducation un montant de leurs dépenses 9 fois plus important que celui des ménages pauvres.

Le niveau des dépenses d'éducation en milieu urbain (46.525 francs CFA) est 8 fois plus important que celui du milieu rural (6.076 francs CFA) soit respectivement 3,27% et 1,05% des dépenses totales en zone urbaine et en zone rurale. Les dépenses d'éducation augmentent avec l'amélioration du niveau de vie beaucoup plus vite en zone urbaine qu'en zone rurale. C'est dans la région Nord qu'on trouve le niveau le plus bas des dépenses d'éducation soit 1.618 francs CFA par an représentant 0,29% des dépenses totales des ménages.

Les dépenses d'éducation augmentent rapidement avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Le rapport entre dépenses d'éducation des ménages dont le chef est instruit et celles dont le chef est sans instruction évolue entre 2,8 pour les ménages dont le chef à le niveau de l'enseignement primaire et 13,9 pour les ménages dont le chef a atteint le cycle de l'enseignement supérieur.

Les agriculteurs (vivriers ou de rentes) sont ceux qui consacrent la part la plus faible de leurs dépenses à l'éducation soit 1,12% ce qui représente un montant inférieur à la moyenne nationale. Inversement, ce sont les salariés qui allouent les parts les plus importantes de leurs dépenses à l'éducation soit 3,46% pour ceux du secteur public et 2,86% pour les salariés du secteur privé.

INTRODUCTION

Avec un PNB par habitant d'environ 300 dollars en 1993, le Burkina Faso est l'un des pays les moins avancés où les questions d'éducation se posent avec acuité. L'Etat burkinabè, en accord avec les institutions de Bretton Woods, a élaboré depuis 1991 un programme de lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes en mettant l'accent particulièrement sur les secteurs sociaux dont l'éducation.

Depuis 1991, le Burkina Faso s'est donc engagé dans un programme d'ajustement structurel (PAS) en vue d'établir les bases d'un développement économique et social durables et d'améliorer ainsi le niveau de vie des populations par la réduction de la pauvreté. Ainsi, le gouvernement a inscrit au cœur des réformes économiques une stratégie de réduction de la pauvreté en prenant en compte la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA). Cette stratégie passe par une meilleure connaissance des conditions de vie des ménages, étant donné qu'il est de plus en plus reconnu que les plus pauvres parmi la population ne pourront participer à la croissance économique que dans la mesure où ils auront le capital humain ⁽¹⁾ nécessaire à une plus grande productivité. L'éducation, considérée comme un droit pour tout citoyen, n'est malheureusement pas à la portée de toute la composante de la société burkinabè, l'accès au système éducatif étant fortement déterminé par des facteurs sociaux, économiques et culturels.

La présente étude qui s'articule autour du thème de la pauvreté et de l'éducation se situe dans le cadre de la Dimension Sociale de l'Ajustement (DSA) et vient compléter les précédentes études entreprises depuis la réalisation de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994-1995 qui ont fait l'objet de deux publications par l'INSD en 1996: " L'Analyse des Résultats de l'Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages" et " le Profil de Pauvreté au Burkina Faso" qui ont dégagé les principaux axes en vue de la réduction de la pauvreté au Burkina. A cet effet, il a été recommandé la réalisation d'une étude approfondie sur le thème de la pauvreté et de l'éducation.

L'étude cadre donc avec une logique de continuité de mieux faire connaître les conditions d'accès des ménages au système éducatif. L'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso réalisée en 1996 a mis en évidence les très faibles taux de fréquentation scolaire des groupes les plus démunis en général, et en particulier des filles et des ménages vivant en milieu rural d'où l'intérêt de conduire une étude pour connaître l'incidence réelle de la pauvreté sur les conditions d'accès à l'éducation au Burkina.

Ce thème est lui-même d'actualité car, depuis 1990, le PNUD dresse chaque année l'indice de développement humain (IDH) sur la base de l'accès des ménages aux services sociaux comme l'éducation. Ainsi, l'indicateur de développement humain durable publié par le PNUD en 1996 qui était égal à 0,225 pour le Burkina Faso, le classait 170^e sur 174 pays, signe que la satisfaction des besoins essentiels telle que l'éducation reste encore faible et que la pauvreté persiste. Ce faisant, une étude sur le thème de la pauvreté et l'éducation paraît donc capitale.

Les objectifs globaux de la présente étude peuvent se résumer de la manière suivante :

- permettre au gouvernement d'élaborer un ensemble d'actions concrètes ciblées afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'éducation;
- dégager les principales orientations du système éducatif;
- étudier de manière générale le comportement des ménages burkinabè en matière d'éducation;

Plus spécifiquement, l'étude vise :

- à identifier les catégories sociales qui n'ont pas accès au système éducatif;
- calculer la part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales des ménages;
- décrire les comportements des ménages vis-à-vis de l'éducation suivant leur niveau de vie, le sexe ou le lieu de résidence;
- proposer des voies et moyens en vue d'améliorer les conditions d'accès des pauvres à l'éducation.

¹ La théorie du capital humain conçoit l'éducation comme un investissement dans l'homme, un investissement qui produira des intérêts à long terme.

I-LE CONTEXTE EDUCATIF AU BURKINA FASO

Le présent chapitre se propose de présenter la structure du système éducatif au Burkina Faso et d'examiner ses caractéristiques générales et notamment la qualité de l'offre du service d'éducation .

1.1. La structure du système éducatif

Aux termes des dispositions de la Loi d'Orientation de l'Education du 9 mai 1996, le système éducatif burkinabè comprend, l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

L'éducation formelle comprend:

- l'éducation de base;
- l'enseignement secondaire;
- l'enseignement supérieur;
- et la formation professionnelle.

L'éducation de base comprend l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. L'éducation de base concerne les enfants âgés de 3 à 6 ans et comporte un seul cycle d'une durée de 3 ans. L'enseignement primaire, obligatoire et gratuit, accueille les enfants âgés de 6 ans au moins. La durée normale de la scolarité est de (6) ans au terme desquels l'élève passe le certificat d'Etudes Primaires (CEP), diplôme nécessaire à l'accès à l'enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire comprend un enseignement général et un enseignement technique et comporte deux (2) cycles. Le 1er cycle, d'une durée de 4 ans, est sanctionné, pour l'enseignement général, par le Brevet d'Etudes du premier Cycle (BEPC) et pour l'enseignement technique, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Le second cycle est d'une durée de 3 ans pour l'enseignement général et l'enseignement technique long et de 2 ans pour l'enseignement technique court. Il est sanctionné respectivement par le Baccalauréat de l'enseignement secondaire (séries A, C, et D), le Baccalauréat de Technicien (séries E, F1, F2, F3, G1, G2, et H), le Brevet de Technicien (BT) options Maintenance Industrielle, Electronique, Mécanique auto, Constructions métalliques, Menuiserie, enfin par le Brevet d'Etudes Professionnelles, options comptabilité, secrétariat et informatique.

L'accès à ce niveau, dans les établissements publics, est subordonné au succès aux concours nationaux d'entrée en 6e pour le 1er cycle et d'entrée en seconde pour le 2nd cycle. L'âge maximum pour s'y présenter est de 14 ans, si l'élève prétend à la 6e de l'enseignement général et de 15 ans pour la 6e de l'enseignement technique. Il est de 18 ans pour l'accès au second cycle des deux types d'enseignement.

Il faut préciser que selon la Loi d'Orientation du 9 mai 1996, l'obligation scolaire couvre la période d'âge de 6 à 16 ans et "aucun enfant ne doit être exclu du système éducatif avant 16 ans révolus, dès lors que les infrastructures, les équipements, les ressources humaines et la réglementation en vigueur le permettent".

L'enseignement supérieur est organisé localement à l'Université de Ouagadougou dont les établissements se répartissent dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou.

A Ouagadougou, il y a :

- la Faculté des Lettres, des Langues, des Arts, des Sciences Humaines et Sociales (FLASHS);
- la faculté des Sciences et Techniques (FST);
- la faculté de Droit et de Science Politique (FDSP);
- la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG);
- la Faculté des Sciences de Santé (FSS).

A Bobo-Dioulasso, il y a :

- L'Institut Universitaire de Technologie avec les départements suivants : Gestion des Entreprises, Secrétariat, Génie Electrique, Génie mécanique, Maintenance Industrielle.

PAUVRETE ET EDUCATION

- L'Institut du Développement rural avec les Départements de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts.
- L'école Supérieure d'Informatique.

L'ensemble de ces établissements constitue le Centre Universitaire Polytechnique de Bobo-Dioulasso (CUPB), ouvert à la rentrée 1995/1996.

A Koudougou enfin, il y a l'école Normale Supérieure, ouverte à la rentrée 1996 et dont la vocation est la formation des enseignants du secondaire, des Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs des Enseignements Primaire et Secondaire et des cadres de gestion et d'administration de l'éducation.

Il y a lieu de souligner, en marge de la forme traditionnelle, l'existence, dans le cadre de l'éducation formelle, des cours du soir où l'on retrouve aussi bien des jeunes qui, faute de moyens financiers suffisants, ne peuvent accéder aux cours du jour dans les établissements publics et privés que des adultes de tous horizons. Ceux-ci sont actuellement dispensés par des organisations syndicales, la plupart des fondateurs d'établissements privés, des enseignants, certains fonctionnaires des autres administrations et certains jeunes diplômés en quête d'emploi organisés en association. Les programmes des cours du soir sont ceux officiels et compte tenu de leur évolution, une réorganisation sur tous les plans par les ministères concernés est en cours.

L'éducation non formelle concerne toutes les activités d'éducation et de formation, structurées et organisées dans un cadre non scolaire. Elle s'adresse à toute personne désireuse de recevoir une formation spécifique dans une structure d'éducation non scolaire. Elle est dispensée dans:

- les Centres permanents d'Alphabétisation et de Formation (CPAF) ;
- les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) ;
- les Centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) ;
- les diverses autres structures de formation et d'encadrement.

Les contenus des enseignements dispensés dans ces différents centres sont déterminés par voie réglementaire.

1.2. Les caractéristiques générales du système éducatif au Burkina Faso

1.2.1. Evolution des indicateurs de qualité d'offre du service d'éducation

Parmi les indicateurs d'infrastructure ou de qualité d'offre du service d'éducation les plus couramment utilisés pour l'enseignement primaire, il y a les ratios "nombre d'élèves par enseignant", "nombre d'élèves par classe" et "nombre d'enseignants par classe". Comme le montrent les tableaux 1, 2 et 3 ci-après, tous ces indicateurs ont été améliorés depuis 1991, c'est-à-dire, depuis la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel.

Le nombre d'élèves par enseignant du primaire est passé de 58 en 1991 à 51 en 1994. L'amélioration de ce ratio est perceptible dans toutes les régions. Il convient cependant, de constater que dans les régions les plus urbanisées telles les régions Ouest et Centre-Sud, le ratio reste élevé avec plus de 54 élèves par enseignant contre 42 dans la région Nord. Le nombre d'élèves par classe s'est stabilisé, passant de 59 en 1991 à 58 en 1994. Il reste élevé dans les régions Ouest et Centre-Sud où le nombre d'élèves par classe dépasse 63 en 1994 contre moins de 52 dans les autres régions, le ratio le plus faible étant celui du Nord avec 46 élèves par classe.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 1: Nombre d'élèves par enseignant du primaire

REGION	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ouest	58	60	60	61	55	57
Sud et Sud ouest	47	49	51	53	50	47
Centre nord	50	50	54	51	50	44
Centre sud	59	62	61	58	55	54
Nord	43	44	50	44	47	42
Burkina Faso	55	57	58	56	53	51

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

Tableau 2: Evolution du nombre d'élèves par classe du primaire

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Ouest	65	65	65	64	64	65	65	64	64
Sud et Sud ouest	55	52	50	49	48	49	50	51	52
Centre nord	62	57	42	53	51	51	51	50	48
Centre sud	67	66	66	66	65	65	65	63	63
Nord	51	47	46	45	45	47	47	47	46
Burkina Faso	63	61	57	60	59	59	59	58	58

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

Tableau 3: Evolution du nombre d'enseignants par classe du primaire

REGION	1 989	1 990	1 991	1 992	1 993	1 994
Ouest	1,10	1,07	1,08	1,07	1,15	1,13
Sud et Sud ouest	1,04	0,97	0,95	0,94	1,02	1,12
Centre nord	1,05	1,02	0,94	1,00	1,00	1,09
Centre sud	1,11	1,05	1,07	1,10	1,15	1,17
Nord	1,04	1,04	0,95	1,05	1,00	1,09
Burkina Faso	1,08	1,04	1,02	1,05	1,09	1,13

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

1.2.2. Participation des établissements privés à l'éducation

A la rentrée 1994-1995, les effectifs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur au Burkina, selon les annuaires statistiques des Ministères chargés de l'éducation se présentaient comme l'indique le tableau 4 ci-après. La participation des établissements privés à l'éducation au Burkina Faso est relativement faible soit 7,8% des élèves du primaire et 35% des élèves du secondaire qui fréquentent ce type d'établissement. Au primaire, 7,3% des garçons et 8% des filles étaient inscrits dans un établissement privé. Au niveau de l'enseignement secondaire, 30,1% de garçons et 44,1% des filles étaient inscrits dans le privé. Autrement dit, la participation des filles à l'enseignement privé est plus importante que celle des garçons.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 4: Effectifs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en 1994-1995

		Public	Privé	Total
Primaire	Garçons	366 969	28 942	395 911
	Filles	233 936	20 348	254 284
	Total	600 905	49 290	650 195
Secondaire	Garçons	61 415	26 435	87 850
	Filles	26 641	21 058	47 699
	Total	88 056	47 493	135 549
Supérieur ⁽²⁾	Garçons	8 031	...	8 031
	Filles	2 205	...	2 205
	Total	10 236	...	10 236

Source: DEP/MEBA et DEP/MESSRS

L'enquête prioritaire auprès des ménages de 1994-1995, fournit le taux de participation des différents types d'établissements à l'éducation primaire et secondaire selon le niveau de vie. Comme le montrent les tableaux 5 et 6, moins de 10% des élèves du primaire sont inscrits dans les établissements privés soit 6,2% des élèves pauvres, 8,5% des élèves de niveau de vie intermédiaire et 15% des élèves non pauvres. Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, environ 30% des élèves sont inscrits dans le privé soit 8,8% des élèves pauvres, 17,7% des élèves de niveau de vie intermédiaire et 40% des élèves non pauvres.

Autrement dit, la participation des établissements privés à l'éducation augmente avec le niveau de l'enseignement et avec l'amélioration du niveau de vie des ménages. Le taux d'inscription dans le privé des élèves du secondaire est 3 fois plus important que celui du primaire. Les élèves non pauvres du primaire participent 2,4 fois plus à l'enseignement privé que les élèves pauvres, le rapport entre taux d'inscription dans les établissements privés des non pauvres et des pauvres étant égal à 4,5 pour l'enseignement secondaire.

Tableau 5: Taux de participation des établissements privés à l'enseignement primaire selon le niveau de vie

Ensemble primaire	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
TYPE D'ETABLISSEMENT				
Public	93,8	91,5	85	90,4
Privé laïc	0,4	1,9	9,6	3,6
Privé catholique	0,2	0,3	0,2	0,3
Privé protestant	0,1	0,2	0,9	0,4
Medersa	5,2	5,4	4,1	5
CFJA	0,3	0,6	0,2	0,4
Total	100	100	100	100

Source: Enquête prioritaire auprès des ménages (DSA) - Burkina Faso 1994-1995-

² Ces données prennent en compte les étudiants inscrits à l'Université de Ouagadougou et à l'extérieur du Burkina. (...): Données de l'enseignement supérieur privé non disponibles

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 6: Taux de participation des établissements privés à l'enseignement secondaire selon le niveau de vie

Ensemble secondaire	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
TYPE D'ETABLISSEMENT				
Public	91,2	82,3	60,1	70,1
Privé laïc	6,7	13,8	33,6	24,8
Privé catholique		1,1	4,4	2,9
Privé protestant		1,1	1,5	1,2
Medersa	2,1	1,7	0,3	0,9
CFJA			0,1	0
Total	100	100	100	100

Source: Enquête prioritaire auprès des ménages (DSA) - Burkina Faso 1994-1995-

1.2.3 Evolution du taux brut de scolarisation au primaire selon les régions et le sexe

A la rentrée 1994-1995, les taux bruts de scolarisation au Burkina, selon les annuaires statistiques des Ministères chargés de l'éducation étaient les suivants :

- 35,7 % pour le primaire;
- 9,66 % pour le secondaire;
- 0,8 % pour le supérieur.

Les tableaux 7, 8 et 9 ci-après fournissent l'évolution, selon les régions et le sexe, des taux bruts de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans. Celui-ci est passé de 24,4 % en 1986 à 35,7 % en 1995. Les régions Ouest et Centre-Sud se distinguent des autres régions par des taux élevés soit respectivement 41,3 % et 46 % en 1995. Il convient de remarquer que ces deux régions, les plus urbanisées, possèdent les indicateurs d'infrastructure les moins favorables.

A l'inverse, dans les autres régions où les indicateurs d'infrastructures sont les plus favorables, les taux bruts de scolarisation sont relativement faibles. C'est en particulier le cas de la région Nord qui possède les meilleurs indicateurs d'infrastructure et dont le taux brut de scolarisation est le plus faible soit un taux qui évolue entre 7,6 % en 1986 et 13,9 % en 1995.

Dans toutes les régions, le taux brut de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles. Le taux de scolarisation des garçons évoluait entre 30,1 % en 1986 et 42,5 en 1995 tandis que celui des filles évoluait entre 18,4 % et 28,6 % sur la même période.

Tableau 7: Evolution du taux brut de scolarisation selon les régions (ensemble des 7-12 ans)

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ouest	30,17	32,15	33,37	35,26	36,26	37,45	37,84	38,92	39,43	41,28
Sud et Sud ouest	20,02	21,15	20,05	19,63	19,87	20,24	20,04	20,93	22,29	23,71
Centre nord	18,48	20,93	21,86	23,06	24,19	25,09	26,03	27,27	28,74	30,30
Centre sud	31,21	33,38	34,60	36,67	38,28	39,99	41,14	42,14	43,60	45,97
Nord	7,61	8,61	9,02	9,26	10,04	10,78	11,30	12,00	12,93	13,92
Burkina Faso	24,41	26,41	27,17	28,50	29,63	30,78	31,51	32,57	33,83	35,69

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 8: Evolution du taux brut de scolarisation des garçons selon les régions (garçons de 7-12 ans)

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ouest	35,67	37,98	39,28	41,37	42,37	43,62	43,90	45,14	45,66	47,72
Sud et Sud ouest	25,17	26,64	25,31	24,68	24,84	25,09	24,79	25,88	27,45	28,99
Centre nord	24,86	28,13	29,35	30,87	32,31	33,39	34,46	36,09	38,05	40,06
Centre sud	37,45	39,94	41,12	43,18	44,73	46,30	47,33	48,35	49,78	52,40
Nord	9,81	11,13	11,81	12,08	12,95	13,97	14,45	15,15	16,39	17,68
Burkina Faso	30,13	32,57	33,37	34,77	35,94	37,10	37,76	38,99	40,39	42,51

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

Tableau 9: Evolution du taux brut de scolarisation des filles selon les régions (filles de 7-12 ans)

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ouest	24,39	26,03	27,15	28,84	29,84	30,96	31,46	32,38	32,87	34,49
Sud et Sud ouest	14,33	15,10	14,24	14,05	14,39	14,88	14,80	15,46	16,60	17,90
Centre nord	12,09	13,73	14,37	15,25	16,06	16,79	17,59	18,44	19,41	20,51
Centre sud	24,67	26,50	27,77	29,86	31,53	33,39	34,67	35,65	37,16	39,28
Nord	5,25	5,91	6,04	6,24	6,93	7,37	7,92	8,63	9,23	9,89
Burkina Faso	18,43	19,97	20,68	21,94	23,02	24,18	24,97	25,87	26,96	28,55

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

Comme le montrent les tableaux 10 et 11 ci-après, dans toutes les régions, il existe d'importants écarts entre les taux de scolarisation des garçons et des filles. Ces écarts en valeur absolue augmentent mais lentement dans le temps. Pour toutes les régions, l'écart relatif du taux de scolarisation, c'est à dire le rapport entre taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles, diminue dans le temps comme l'indique le tableau 11. Cela signifie que le taux de scolarisation des filles progresse beaucoup plus vite que celui des garçons.

Tableau 10: Evolution de l'écart absolu entre taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles (différence entre taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles)

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ouest	11,29	11,95	12,13	12,53	12,53	12,66	12,44	12,76	12,79	13,23
Sud et Sud ouest	10,84	11,55	11,07	10,63	10,45	10,21	9,99	10,42	10,85	11,09
Centre nord	12,77	14,4	14,98	15,62	16,25	16,6	16,86	17,66	18,63	19,55
Centre sud	12,78	13,43	13,35	13,32	13,2	12,9	12,65	12,7	12,61	13,12
Nord	4,57	5,23	5,77	5,84	6,03	6,61	6,53	6,52	7,16	7,78
Burkina Faso	11,7	12,6	12,69	12,84	12,92	12,92	12,8	13,12	13,43	13,96

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 11: Evolution de l'écart relatif entre taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles (rapport entre taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles)

REGION	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ouest	46,28	45,9	44,66	43,45	41,98	40,9	39,54	39,41	38,91	38,35
Sud et Sud ouest	75,64	76,47	77,79	75,68	72,58	68,65	67,48	67,43	65,38	61,95
Centre nord	105,61	104,9	104,26	102,46	101,17	98,86	95,84	95,78	95,97	95,3
Centre sud	51,81	50,68	48,07	44,59	41,86	38,65	36,49	35,64	33,94	33,41
Nord	87,01	88,45	95,46	93,71	87	89,67	82,43	75,58	77,63	78,66
Burkina Faso	63,47	63,09	61,39	58,53	56,14	53,46	51,26	50,74	49,8	48,91

Source: Ratios calculés à partir des statistiques de la DEP/MEBA

A. L'EDUCATION PRIMAIRE

II - PAUVRETE, GENRE ET ACCES A L'ECOLE PRIMAIRE

Le taux d'admission à l'enseignement primaire s'obtient en rapportant le nombre d'enfants de 7 ans effectivement inscrits à l'école primaire à la population scolarisable de 7 ans, l'âge requis pour une inscription à l'école primaire étant officiellement fixé à 7 ans au Burkina Faso. Le tableau 12 ci-après donne le taux d'admission à l'école primaire à l'âge de 7 ans des garçons et des filles selon le niveau de vie et selon les régions de résidence.

2.1 Situation d'ensemble

Dans l'ensemble, seulement 31,5 % des enfants burkinabè âgés de 7 ans sont admis à l'école primaire. Le taux d'admission au primaire augmente avec l'amélioration du niveau de vie. Le pourcentage des enfants non pauvres (62,7 %) inscrits à l'école primaire est 3 fois plus important que celui des enfants pauvres (19 %). Autrement dit, plus de 81 % des enfants pauvres de 7 ans ne sont pas inscrits à l'école contre 37,3 % pour les enfants non pauvres.

Le taux d'admission à l'école primaire est inégalement réparti entre les régions et les zones de résidence urbaine et rurale. Les enfants en milieu urbain ont 3 fois plus accès à l'école primaire que ceux du milieu rural soit un taux d'admission de 72,6 % en zone urbaine et 25,4 % en zone rurale. Le niveau de vie ne réduit pas les inégalités de répartition urbaine et rurale du taux d'admission, le rapport de ces deux taux étant égal à 2 chez les enfants pauvres et 1,9 chez les enfants non pauvres.

En milieu urbain, les taux d'admission à l'école primaire évoluent entre 38,1 % chez les pauvres et 83,9 % chez les non pauvres. Dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, l'accès à l'école est beaucoup plus important avec des taux d'inscription compris entre 48,1 % chez les pauvres et 87,1 % chez les non pauvres.

Si dans les régions Ouest et Centre Sud, les taux d'admission se rapprochent de la moyenne nationale (31,5 %), dans les autres zones rurales il est faible et notamment dans la région Nord où plus de 91 % des enfants âgés de 7 ans ne sont pas inscrits à l'école soit 87,1 % des garçons et 96,3 % des filles non scolarisés à cet âge.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le taux d'admission à l'école primaire est inégalement réparti entre les sexes. Tous niveaux de vie confondus, les garçons ont plus accès à l'école que les filles: 25,1 % des filles sont admises à l'école primaire contre 37 % pour les garçons. Autrement dit, près de 75 % des filles de 7 ans ne sont pas scolarisées soit environ 90 % de filles pauvres, 72 % de filles de niveau de vie intermédiaire et 37,5 % de filles non pauvres qui ne fréquentent pas l'école à cet âge. Le pourcentage des garçons non scolarisés à l'âge de 7 ans est respectivement de 73,4 % chez les garçons pauvres, 59,2 % chez les garçons de niveau de vie intermédiaire et 37 % chez les non pauvres.

L'amélioration du niveau de vie réduit considérablement les écarts entre les taux d'admission des filles et des garçons. Si pour les enfants pauvres, le rapport du taux d'admission au primaire des garçons (26,6 %) et celui des filles (10,3 %) est égal à 2,6, il convient de souligner que, pour les enfants non pauvres, ce rapport voisin de 1 soit des taux relativement très proches s'établissant à 62,5 % pour les filles et 63 % pour les garçons.

Tableau 12: Niveau de vie et taux d'admission à l'école primaire selon le sexe et la région (enfants de 7ans)

Sexe / Région	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Ouest	36,8	45,6	30	40
Sud et sud ouest	20,4	31,2	44,6	28,4
Centre nord	24,7	32,3	59,5	28,3
Centre sud	31,4	40,9	42	36,3
Nord	5,4	21,5	29,6	12,9
Autres villes	35,3	63,7	79,9	64,1
Ouaga bobo	47,4	72,3	93,7	83,3
rural	26,3	37,2	39,8	31,9
urbain	40,2	68,8	90,7	77
Total	26,6	40,8	63	37
FILLES				
Ouest	14	26,4	26,9	21,6
Sud et sud ouest	3,5	16,7	60,1	21,5
Centre nord	12,4	12,6	51,6	13,7
Centre sud	5	31,8	68,4	20,7
Nord	3,4	2	17	3,7
Autres villes	31,5	60,8	60	53,8
Ouaga bobo	49	68,9	81,5	75,8
rural	9,4	21,1	49	17,6
urbain	36,4	65,6	77,8	68,6
Total	10,3	28,3	62,5	25,1
ENSEMBLE				
Ouest	25,6	36,3	28,4	31
Sud et sud ouest	13,1	26,2	53,4	25,5
Centre nord	18,4	23,3	55,3	21,1
Centre sud	20,6	37,7	55,5	30,2
Nord	4,5	11,7	25,7	8,9
Autres villes	33	62,2	70,4	58,7
Ouaga bobo	48,1	70,5	87,1	79,3
rural	18,4	30,5	44,6	25,4
urbain	38,1	67,1	83,9	72,6
Total	19	35,4	62,7	31,5

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

L'amélioration du niveau de vie accentue les inégalités d'accès à l'école primaire pour les deux sexes. Le taux d'admission des garçons non pauvres de 7 ans à l'école (63 %) est 2,4 fois plus important que celui des garçons pauvres du même âge (26,6 %). Le taux d'inscription à l'école des filles non pauvres de 7 ans (62,5%) est 6 fois plus important que celui des filles pauvres du même âge (10,3%).

Autrement dit, la pauvreté réduit considérablement les chances d'accès des filles à l'éducation primaire. Les inégalités d'accès à l'école primaire se manifestent donc à travers les composantes rurale et féminine de la pauvreté. Il convient donc, d'examiner, ici, pour chaque milieu de résidence urbaine ou rurale, l'effet du niveau de vie sur les dimensions masculine et féminine du taux d'admission au primaire des enfants de 7 ans.

2.2 Pauvreté, genre et accès à l'école primaire en milieu urbain

Tout sexe et tout niveau de vie confondus, les enfants burkinabé en milieu urbain ont beaucoup plus accès à l'école primaire que ceux de la zone rurale. En milieu urbain, près de 72,6 % des enfants de 7 ans sont admis à l'école. L'amélioration du niveau de vie en milieu urbain accentue les inégalités d'accès à l'école. En milieu urbain, les enfants non pauvres ont 2 fois plus accès à l'école que les enfants pauvres. Dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le pourcentage des enfants admis à l'école évolue entre 48,1 % chez les pauvres et 87,1 % chez les non pauvres soit une moyenne de 79,3 %. Dans les autres centres urbains, le taux d'admission au primaire est compris entre 33 % chez les pauvres et 70,4 % chez les enfants non pauvres soit une moyenne de 58,7 % pour l'ensemble des enfants. Autrement dit, près de 62 % des enfants pauvres en milieu urbain ne sont pas admis à l'école contre seulement 16,1 % chez les non pauvres. Le degré d'inaccessibilité de l'école primaire en milieu urbain est 4 fois plus élevé chez les pauvres que chez les non pauvres.

Les garçons ont plus accès à l'école (77%) que les filles (68,6 %) en milieu urbain. Si, en milieu urbain, chez les pauvres les taux d'admission au primaire des garçons (40,2) et des filles (36,4) se rapprochent avec un écart d'environ 4 points, il convient de noter que chez les non pauvres, l'écart entre les taux d'admission des garçons et des filles (13 points) est beaucoup plus important. En effet, en milieu urbain 9,3 % des garçons non pauvres ne sont pas inscrits à l'école primaire à l'âge de 7 ans contre 22,2 % de filles non pauvres.

2.3 Pauvreté, genre et accès à l'école primaire en milieu rural

Tout sexe et tout niveau de vie confondus, c'est près de 75 % des enfants de 7 ans en milieu rural qui ne sont pas inscrits à l'école. La pauvreté en milieu rural accentue les inégalités de répartition du taux d'admission à l'école primaire. En zone rurale, près de 82 % des enfants pauvres ne fréquentent pas l'école à l'âge de 7 ans contre 55,4 % d'enfants non pauvres du même âge.

Le taux d'admission à l'école primaire est inégalement réparti entre sexe en milieu rural. Plus de 68 % des garçons de 7 ans en milieu rural ne sont pas admis à l'école contre 82,4 % des filles. La pauvreté accentue les inégalités de répartition du taux d'admission entre filles et garçons. Plus de 90 % des filles pauvres en milieu rural ne sont pas admis au primaire contre 73,7 de garçons pauvres du même milieu.

L'amélioration du niveau de vie dans les campagnes favorise beaucoup plus l'inscription des filles à l'école que les garçons. Le taux d'admission des filles non pauvres en milieu rural est 5 fois plus important que celui des filles pauvres du même milieu. En milieu rural, plus de 60% des garçons non pauvres de 7 ans ne sont pas inscrits à l'école contre 51 % des filles non pauvres du même âge qui ne sont pas scolarisées. Autrement dit, le taux d'inscription des filles non pauvres en milieu rural (49%) est plus élevé que celui des garçons non pauvres du même milieu (39,8%).

Les régions autres que les villes, présentent des disparités quant à l'accès à l'éducation primaire. Si les taux d'admission à l'école des enfants des régions Centre-Sud (30,2%) et Ouest (31%) se rapprochent de la moyenne nationale (31,5%), il convient de remarquer que ceux des autres zones rurales sont beaucoup plus faibles et s'écartent de la moyenne et notamment celui de la région Nord qui est le plus bas. Moins de 9 % des

PAUVRETE ET EDUCATION

enfants de 7 ans dans le Nord fréquentent l'école primaire soit 75 % des enfants non pauvres et 95 % des enfants pauvres de cette région qui ne sont pas inscrits à l'école à l'âge de 7 ans.

Les filles pauvres en milieu rural ne sont pas généralement admises à l'école primaire. Plus de 91 % des filles pauvres en milieu rural ne fréquentent pas l'école à l'âge de 7 ans. La non scolarisation des filles pauvres est plus fréquente dans les régions Sud-Sud-Ouest, Centre-Sud et Nord où leur taux d'admission au primaire ne dépasse pas 5 % . L'amélioration du niveau de vie favorise l'inscription des filles à l'école primaire et notamment celles des régions Sud-Sud-ouest et Centre-Sud où le taux d'admission à l'école primaire des filles non pauvres (supérieur à 60%) est plus élevé que celui des garçons du même niveau de vie. Dans ces deux régions, les taux d'admission à l'école des filles non pauvres sont respectivement 17 fois et 14 fois plus importants que celui des filles pauvres. La région Nord se distingue des autres régions par des taux d'admission au primaire très bas et la non scolarisation des filles beaucoup plus fréquente.

III - PAUVRETE, GENRE ET TAUX NET DE SCOLARISATION DU PRIMAIRE

Deux taux de scolarisation peuvent être calculés. Le taux brut qui consiste à faire le rapport entre la population scolarisée, pour un niveau d'enseignement donné, et la population d'âge scolarisable pour ce même niveau. Le taux net de scolarisation est calculé en divisant le nombre d'enfants en cours de scolarisation dans un niveau d'enseignement donné et en âge de fréquenter ce niveau -par exemple, 7-12 ans pour le primaire- par le nombre d'enfants en âge de fréquenter ce même niveau.

Les statistiques disponibles font apparaître des divergences quant aux niveaux absolus des taux de scolarisations qui tiennent soit aux classes d'âge retenues, soit aux sources de données utilisées. Par exemple, le taux net de scolarisation du primaire est 33,7 % si on adopte la tranche d'âges 7-13 ans et il devient 35,3 % si on retient la tranche d'âge 7-12 ans, en utilisant, dans tous les deux cas, les données de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages. Par ailleurs, les taux de scolarisation calculés selon les sources administratives ne coïncident pas avec les taux de scolarisation fournis par l'enquête prioritaire.

Dans la présente étude, les tranches d'âge retenues sont 7-12 ans pour le primaire et 13-19 ans pour le secondaire comme ce qui se fait pour les statistiques scolaires publiées par la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Enseignement de Base (DEP/MEBA). Compte tenu de ce qui précède, il convient donc, de ne pas accorder trop d'importance aux niveaux absolus des taux de scolarisation mais plutôt aux relations qui les lient à la pauvreté, au genre et sa répartition régionale. Le tableau 13 ci-dessous donne le taux net de scolarisation du primaire des garçons et des filles âgés de 7 à 12 ans selon le niveau de vie et selon les régions de résidence.

3.1. Situation d'ensemble

Comme l'indique le tableau 13, le taux net de scolarisation tout milieu, tout sexe et tout niveau de vie confondus (35,3 %) est relativement faible au Burkina Faso. Celui des garçons (40,3 %) est supérieur à celui des filles (29,7 %) soit un important écart de 10,6 points entre ces deux taux. Le taux de scolarisation des enfants non pauvres (65,4 %) est 3 fois plus important que celui des enfants pauvres (22,3%). Les garçons non pauvres ont 2 fois plus de chance d'être scolarisés que les garçons pauvres. Parmi les enfants pauvres, les taux de scolarisation des garçons (28,6 %) est 2 fois plus important que celui des filles. Le taux de scolarisation des filles non pauvres (63 %), 4 fois plus important que celui des filles pauvres (15,3 %), se rapproche de celui des garçons non pauvres (67,9 %). La pauvreté accentue donc les inégalités entre taux de scolarisation des garçons et des filles. Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie des filles réduit considérablement les écarts entre taux de scolarisation des garçons et des filles de sorte que la différence entre ces deux taux passe de 13,3 points chez les pauvres à 4,9 points chez les non pauvres.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 13: Niveau de vie et taux net de scolarisation du primaire selon le sexe et la région (enfants de 7 à 12ans)

Sexe / Région	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Ouest	30,1	46,4	41,1	39,2
Sud et sud ouest	24,3	30,8	42,8	29,6
Centre nord	26,3	41,3	64,9	32,3
Centre sud	31,5	43,7	66,1	38,4
Nord	12,1	16,2	41,9	15,9
Autres villes	55,9	67,2	83,2	71
Ouaga bobo	63,2	75,6	88,4	81,4
rural	27,4	40,3	49,8	34,2
urbain	60	72,4	87,2	78,2
Total	28,6	44,8	67,9	40,3
FILLES				
Ouest	16,8	38,9	36,7	28,9
Sud et sud ouest	11,8	26,7	51,7	23,9
Centre nord	13,1	19	52,8	16,6
Centre sud	17,4	28,6	71,4	26,4
Nord	5	11,8	17,3	8,5
Autres villes	35,3	56,5	67,7	56,6
Ouaga bobo	48,8	72,1	75,7	72,8
rural	14,3	27,6	51,5	22,7
urbain	41	66,7	74	67,8
Total	15,3	33,8	63	29,7
ENSEMBLE				
Ouest	23,2	42,8	39,2	34,1
Sud et sud ouest	18,6	29	47,1	27
Centre nord	19,8	30,7	57,6	24,5
Centre sud	25,5	37,1	68,9	33,2
Nord	8,8	14,1	30,5	12,4
Autres villes	45	62,1	75,3	63,8
Ouaga bobo	57,5	73,8	81,8	77
rural	21,3	34,5	50,7	28,8
urbain	51,3	69,6	80,3	73
Total	22,3	39,7	65,4	35,3

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Comme le montre le tableau 14, le taux de scolarisation est inégalement réparti entre milieu urbain (73 %) et milieu rural (28,8 %) soit une différence de 44,2 points entre ces deux taux. L'écart entre taux de scolarisation urbain et rural est de 30 points chez les pauvres, 29,6 points chez les enfants non pauvres. La différence entre taux de scolarisation urbain et rural est de 32,1 points chez les garçons pauvres et 37,4 points chez les garçons non pauvres. Les écarts entre taux de scolarisation urbain et rural des filles sont respectivement de 26,7 points chez les pauvres et 22,5 points chez les non pauvres.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 14: Niveau de vie et différences entre taux de scolarisation des garçons et des filles, des villes et des campagnes

	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Total
garçons	28,6	44,8	67,9	40,3
Filles	15,3	33,8	63,0	29,7
Ensemble	22,3	39,7	65,4	35,3
urbain	51,3	69,6	80,3	73,0
Rural	21,3	34,5	50,7	28,8
Ecart (garçons-filles)	13,3	11	4,9	10,6
Ecart (urbain-rural)	30	35,1	29,6	44,2

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995

Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie ne réduit pas de façon significative les inégalités de répartition du taux de scolarisation entre milieu urbain et milieu rural mais plutôt les inégalités de sa répartition entre les deux sexes. Plus précisément, l'amélioration du niveau de vie favorise de manière très significative la scolarisation filles de sorte que pour les enfants non pauvres les taux de scolarisation des filles et des garçons se rapprochent.

Si l'amélioration du niveau de vie réduit de manière importante les écarts entre taux de scolarisation des filles et des garçons, il convient de noter que le niveau de vie ne constitue pas un élément pertinent pour expliquer les inégalités de répartition du taux de scolarisation entre milieu rural et milieu urbain. Cela signifie que la localisation géographique des ménages, le volume et la qualité de l'offre d'éducation qu'elle implique sont des éléments essentiels de discrimination indépendamment du niveau de vie. Il convient donc d'examiner, pour chaque milieu urbain et rural la répartition des taux de scolarisation des garçons et des filles.

3.2. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation en milieu urbain

Le taux de scolarisation du primaire n'est pas réparti de façon homogène dans toutes les régions. En milieu urbain il est 2,5 fois plus important qu'en milieu rural soit des taux net de scolarisation respectifs de 73 % et 28,8 %. Le taux net de scolarisation des filles en milieu urbain est le triple de celui des filles en milieu rural. Celui des garçons en milieu urbain est le double de celui de garçons en milieu rural. Le taux de scolarisation en milieu urbain évolue entre 51,3 % pour les enfants pauvres et 80,3 pour les non pauvres. Il augmente avec le niveau de vie.

Si, en milieu urbain, le taux de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles, il convient de remarquer que l'amélioration du niveau de vie augmente beaucoup plus la scolarisation des filles que celle des garçons de sorte que les écarts entre les deux sexes se réduisent. Ainsi, près de 74 % des filles non pauvres fréquentent l'école primaire en milieu urbain contre 41 % de filles pauvres, l'intervalle d'évolution du taux de scolarisation des garçons en milieu urbain étant 60 % pour les pauvres et 87,2 % pour les non pauvres. Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso présentent des taux de scolarisation élevés soit 77 % dans l'ensemble, ce qui correspond à des taux de scolarisation de 57,5 % pour les pauvres et 81,8 % pour les non pauvres. Près de la moitié des filles pauvres de 7-12 ans vivants dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso fréquentent l'école primaire.

3.3 Pauvreté, genre et taux net de scolarisation en milieu rural

Tout sexe et tout niveau de vie confondus, plus de 71 % des enfants de 7-12 ans en milieu rural ne fréquentent pas l'école primaire. En milieu rural, le taux de scolarisation des filles est particulièrement bas soit 22,7 % contre 34,2 % pour les garçons. La pauvreté en milieu rural réduit considérablement les chances d'admission des filles à l'école. Près de 86 % des filles en milieu rural ne fréquentent pas l'école primaire entre 7 et 12 ans. Ce pourcentage est de 73 % chez les garçons en milieu rural. L'amélioration du niveau de vie en

PAUVRETE ET EDUCATION

milieu rural augmente de manière importante les chances de scolarisation des filles de sorte que le taux de scolarisation des filles non pauvres en milieu rural (51,5%) est plus élevé que celui des garçons non pauvres (49,8 %).

Dans toutes les zones rurales, le taux de scolarisation croît avec le niveau de vie. Il convient, toutefois, de noter quelques différences sensibles. Si dans les régions Ouest et Centre-Sud les taux de scolarisation se rapprochent de la moyenne nationale, les autres régions rurales présentent des taux relativement bas. Plus précisément, la région Nord se caractérise par des taux de scolarisation très faibles soit 12,4 % en moyenne, ce qui correspond à des taux de 8,8 % pour les pauvres et 30,5 % pour les non pauvres. Plus de 95 % des filles pauvres de 7 à 12 ans dans la région Nord ne fréquentent pas l'école primaire contre 88 % de garçons non scolarisés dans la même région. A l'exception de la région Nord, le taux de scolarisation des garçons et des filles non pauvres est supérieur à la moyenne nationale (35,3 %).

Les inégalités de répartition du taux de scolarisation des garçons et des filles sont plus importantes dans la population des enfants pauvres de toutes les régions. Les écarts entre ces deux taux se réduisent chez les enfants non pauvres et notamment dans les régions Centre-Sud et Sud-Ouest où on trouve des taux de scolarisation des filles non pauvres supérieurs à ceux des garçons du même niveau de vie.

IV. PAUVRETE, GENRE ET MOTIFS DE NON SCOLARISATION AU PRIMAIRE

Au cours de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1994-1995, la raison d'abandon de l'enseignement primaire a été appréhendé à travers huit modalités: le renvoie, la fin des études, le désir de travailler, les coûts élevés, l'école n'est pas nécessaire, le refus des parents, le manque d'infrastructure (pas d'école/éloignement) et enfin une modalité " autre raison " qu'il conviendrait de préciser. Il faut remarquer, ici, que les modalités retenues ne sont pas mutuellement exclusives. Par exemple, les coûts élevés de l'école peuvent justifier le refus des parents de scolariser leurs enfants. L'absence d'infrastructure peut aussi expliquer que les coûts soient jugés élevés, etc. La présente étude se propose d'examiner les principaux motifs de non scolarisation des enfants âgés de 7 ans, âge officiel requis pour une inscription à l'école primaire. Les tableaux 15 et 16 ci-après donnent les motifs de non scolarisation au primaire des garçons et des filles de 7 ans selon le niveau de vie et la région de résidence.

4.1 Situation d'ensemble

Les principales raisons de non-scolarisation des enfants de 7 ans sont le refus des parents (27 %) et plus précisément les coûts qui sont jugés élevés (31,5%). Ces deux motifs sont évoqués pour plus de 58 % des enfants soit pour 60,5 % des enfants pauvres et 56,3 % des enfants non pauvres. Toutefois, pour les enfants non pauvres, le motif de non scolarisation le plus fréquent est le refus des parents pour 36,6 % d'entre eux contre 19,7 % de ceux qui expliquent la non scolarisation par les coûts jugés élevés. Pour les pauvres, se sont les coûts élevés qui constituent la principale raison de non scolarisation pour près du tiers (32,7 %) des enfants contre 27,8 % d'enfants non scolarisés pour motif de refus des parents.

Les coûts jugés élevés et le refus des parents de scolariser leurs enfants constituent les deux motifs essentiels de non scolarisation pour les deux sexes et les pourcentages des garçons et des filles pour lesquels ces motifs sont évoqués se rapprochent avec toutefois une tendance plus marquée pour le refus des parents chez les filles (28,4 %) que chez les garçons (25,5 %). Si dans la population des non pauvres, le refus des parents est la raison essentielle de la non scolarisation des enfants (36,6 %), ce motif est plus fréquent chez les filles (38,7 %) que chez les garçons (34 %).

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 15: Niveau de vie et motifs de non-scolarisation au primaire des garçons et des filles de 7ans.

Motifs/Sexe-Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Renvoyé	0,4		1,3	0,3
Veut travailler			1	0,1
Coût élevé	33,4	39,6	25,6	35,2
Pas nécessaire	9,5	10,2	10,9	9,9
Refus parents	23,4	22,3	31,6	23,6
Pas d'école/éloigné	16,8	13,1	12,5	15,1
Autre	16,5	14,7	17,1	15,9
Total	100	100	100	100
FILLES				
Renvoyé	0,9	0,7		0,8
Coût élevé	33,7	29,6	27,4	31,8
Pas nécessaire	11,1	9,5	9,9	10,5
Refus parents	25,4	23,4	50,2	26,6
Pas d'école/éloigné	15,9	12,7	4,9	13,9
Autre	12,9	24,2	7,5	16,4
Total	100	100	100	100
ENSEMBLE				
Renvoyé	0,7	0,3	0,6	0,5
Veut travailler			0,5	0
Coût élevé	33,5	34,8	26,5	33,5
Pas nécessaire	10,4	9,9	10,4	10,2
Refus parents	24,4	22,8	41,2	25,1
Pas d'école/éloigné	16,4	12,9	8,6	14,5
Autre	14,7	19,3	12,1	16,2
Total	100	100	100	100
URBAIN				
Renvoyé	4,3	3,8	3,1	3,7
Coût élevé	36,5	43,9	40,6	41,2
Pas nécessaire	7,7	5,2	5,4	5,8
Refus parents	23,5	15	24,7	19,9
Pas d'école/éloigné	2,7			0,6
Autre	25,3	32,1	26,1	28,7
Total	100	100	100	100
RURAL				
Renvoyé	0,6	0,1		0,4
Veut travailler			0,6	0
Coût élevé	33,5	34,2	23	33
Pas nécessaire	10,4	10,2	11,7	10,4
Refus parents	24,5	23,4	45,4	25,4
Pas d'école/éloigné	16,6	13,8	10,8	15,2
Autre	14,4	18,4	8,6	15,5
Total	100	100	100	100

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 16: Niveau de vie et motifs de non-scolarisation au primaire des enfants de 7ans selon la région.

Niveau de vie/Motifs	STRATE							Total
	Ouest	Sud-sud-ouest	Centre-nord	Centre-sud	Nord	Autres villes	Ouaga Bobo	%
	%	%	%	%	%	%	%	
PAUVRES								
Renvoyé			0,2	2	0,3	5,9		0,7
Coût élevé	34,4	36,7	28,5	46,6	8,4	24,7	66,8	33,5
Pas nécessaire	27,2	1,9	13,4	1,2	12,2	10,7		10,4
Refus parents	24,8	29,9	23,3	27,4	10	22,6	25,8	24,4
Pas d'école/éloigné	7,9	29,3	18,9	6,7	28,9	3,7		16,4
Autre	5,7	2,2	15,7	16,2	40,1	32,3	7,4	14,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
INTERMEDIAIRES								
Renvoyé			0,2			8,3		0,3
Coût élevé	20,1	40	27,3	54,9	7,7	56,1	33,7	34,8
Pas nécessaire	16,2	10,9	14,4	1,9	3,8	11,3		9,9
Refus parents	29,4	27	23,2	17,5	20,5	8,6	20,5	22,8
Pas d'école/éloigné	2,9	22,1	19,4	6,7	33,7			12,9
Autre	31,3		15,4	19	34,3	15,8	45,9	19,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
NON PAUVRES								
Renvoyé						8,8		0,6
Veut travailler					7			0,5
Coût élevé	12,8	45,2	12,5	21,2	7	42,2	39,8	26,5
Pas nécessaire	3,4	24,8	5,9		31,9	9,7	3,1	10,4
Refus parents	57,3	30	67,6	53,3	6	30,1	21,7	41,2
Pas d'école/éloigné	14,4		6,2	14,6	29,6			8,6
Autre	12,1		7,9	10,9	18,5	9,3	35,4	12,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE								
Renvoyé			0,2	1,1	0,2	7,6		0,5
Veut travailler					0,5			0
Coût élevé	25,2	38,9	27,9	49,3	8,1	42,4	40,2	33,6
Pas nécessaire	19,1	7,9	13,6	1,4	11,1	10,8	1,2	10,2
Refus parents	31,4	28,8	24	24,2	13,1	18,1	21,6	25,1
Pas d'école/éloigné	6,6	23,3	18,8	6,9	30,5	1,3		14,5
Autre	17,7	1,1	15,5	17	36,6	20	37	16,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

4.2 Pauvreté, genre et motifs de non scolarisation selon les régions

En milieu urbain comme en milieu rural, les coûts jugés élevés et le refus des parents sont les principaux motifs de non scolarisation des enfants. Pour les enfants pauvres, se sont les coûts jugés élevés qui justifient leur non scolarisation: ce motif est évoqué pour 39,6 % des enfants pauvres en milieu urbain contre 32,6 % des enfants pauvres en milieu rural. C'est dans la population des non pauvres qu'on trouve le pourcentage le plus élevé d'enfants n'ayant pas été scolarisés pour refus des parents soit 38,8 % des enfants résidant en milieu urbain et 35,9 % de ceux qui sont en milieu rural. En milieu urbain, l'absence d'infrastructure (pas d'école /

PAUVRETE ET EDUCATION

éloignement) ne constitue pas un motif majeur de non scolarisation: ce motif est évoqué pour seulement 1% des enfants en milieu urbain contre 14,8 % des enfants non scolarisés en milieu rural.

Les motifs de non scolarisation des enfants présentent quelques disparités au niveau des régions. Les coûts semblent particulièrement élevés dans la région Centre-Sud pour 44,8 % des enfants non scolarisés et dans la région Sud-Sud Ouest pour 36,9 % d'entre eux.

Si pour plus du quart des enfants non scolarisés dans la plupart des régions on évoque comme motif les coûts élevés, ce motif ne constitue pas l'élément essentiel de non scolarisation dans la région Nord où seulement 6 % des enfants ne sont pas scolarisés pour cette raison. De même, le refus des parents n'est pas le motif principal de non scolarisation des enfants dans le Nord. Dans la région Nord, le motif le plus fréquent est « autre raison » pour 33,8%, motif qu'il conviendrait de mieux expliciter. Si l'on exclut ce motif, les causes de non scolarisation des enfants dans le Nord se trouvent dans le manque d'infrastructure pour 31% des enfants et dans le fait que l'école semble ne pas être nécessaire pour 17 % d'entre eux. L'école n'est pas nécessaire pour 29,2 % des enfants non pauvres dans le Nord et pour 20,9 % des enfants pauvres de la même région. Le manque d'infrastructure est le motif évoqué dans la région Nord pour 29 % des enfants pauvres non scolarisés, contre 19,6 % des enfants non pauvres.

La nécessité de fréquenter l'école est bien perçue dans les régions Centre-Sud, Sud-Sud-Ouest, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso où pour moins de 7 % des enfants non scolarisés on pense que l'école n'est pas nécessaire. Dans les autres régions, c'est pour plus de 14 % des enfants non scolarisés que l'école n'est pas nécessaire. Si le refus des parents constitue la principale raison de non scolarisation des enfants non pauvres dans la plupart des régions sauf au Nord, il convient de souligner que ce motif est plus fréquemment évoqué dans les régions Centre Nord (51%), Sud Sud-Ouest (40,4%) et Ouagadougou/Bobo-dioulasso (39,9%).

B. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

V. PAUVRETE, GENRE ET ACCES AU 1er CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le taux d'admission au 1er cycle secondaire est défini, ici, comme le nombre d'enfants inscrits l'année précédente (92/93) en classe de CM2 et admis au 1er cycle du secondaire l'année suivante (93/94) divisé par le nombre total d'enfants inscrits en classe de CM2 l'année précédente. Le taux d'admission, défini de la sorte, est un indicateur d'accessibilité de l'enseignement du 1er cycle du secondaire. Le tableau 17 ci-après donne le taux d'admission au 1er cycle du secondaire des élèves inscrits en classe de CM2 selon le sexe, le niveau de vie et la région de résidence.

5.1. Situation d'ensemble

Dans l'ensemble, seulement 46,5 % des enfants inscrits en classe de CM2 ont accès au 1er cycle de l'enseignement secondaire. Cela signifie que, ce sont plus de la moitié (53,5 %) des élèves de la classe de CM2 qui ne sont pas admis au 1er cycle de l'enseignement secondaire. En milieu rural, c'est près de 65 % des enfants de ce niveau qui n'ont pas accès au secondaire contre 37,4 % des enfants du même niveau d'enseignement en milieu urbain. Près de 75 % des enfants pauvres ne sont pas admis au 1er cycle du secondaire contre 41,1 % des enfants non pauvres.

Autrement dit, le niveau de vie et le milieu de résidence constituent des facteurs d'inégalités quant à l'accès au 1er cycle du secondaire. Près de 78 % des enfants pauvres en milieu rural ne sont pas admis au 1er cycle du secondaire contre 50 % des les enfants non pauvres du même milieu. En milieu urbain, plus de 66% des enfants pauvres sont admis au 1er cycle du secondaire contre 63,7% des enfants non pauvres.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 17: Niveau de vie et taux d'admission au 1er cycle du secondaire selon le sexe et la région (élèves inscrits en classe de CM2)

Sexe / Région	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Ouest	35,8	38,9	58,1	41,6
Sud et sud ouest	24	61,9	39	43
Centre nord	35,2	39,1	76,8	42,7
Centre sud	22,7	39,1	55	35,7
Nord	8	47,3	0	12,5
Autres villes	82,2	57,5	56,4	59
Ouaga bobo	100	67,4	70,6	70,2
rural	27,2	41,9	50,8	38,6
urbain	88,1	63,3	66,5	66,3
Total	30,9	48	60,3	48,1
FILLES				
Ouest	15,6	34,5	52,4	37,3
Sud et sud ouest	9,9	0	39,5	13,3
Centre nord	19,8	31,9	30,2	25,6
Centre sud	0	39	61,2	36,1
Nord	0	0	0	0
Autres villes	21,2	58,3	50,9	52,4
Ouaga bobo	35,4	55,2	63,5	60,8
rural	12,2	30,8	48,6	29,2
urbain	27,1	56,3	60,8	58,5
Total	13,2	42,9	57,2	44
ENSEMBLE				
Ouest	28,7	37,6	55	40
Sud et sud ouest	16,2	44,9	39,1	31,4
Centre nord	29	36,2	53	35,5
Centre sud	19,1	39	57	35,8
Nord	6,6	38,4	0	10,7
Autres villes	62,3	57,9	54,1	56,2
Ouaga bobo	73,5	61,4	66,9	65,4
rural	22,3	38,8	49,9	35,5
urbain	66,3	60	63,7	62,6
Total	25,1	46,2	58,9	46,5

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Le niveau de vie ne constitue pas un élément pertinent de l'admission au secondaire en milieu urbain. C'est en milieu rural que le niveau de vie est facteur d'inégalités quant à l'accès au 1er cycle du secondaire. Si dans l'ensemble, les enfants non pauvres ont 2 fois plus accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire que les enfants pauvres, c'est en milieu rural que cette inégalité se manifeste le plus.

Le taux d'admission au 1er cycle du secondaire est inégalement réparti entre sexe. Dans la population des pauvres, près de 31 % des garçons sont admis au 1er cycle du secondaire contre 13,2 % des filles. Cela signifie que les garçons pauvres ont 2 fois plus accès au secondaire que les filles pauvres. Pour les enfants non pauvres, les taux d'admission au secondaire des deux sexes se rapprochent. Toutefois, les garçons non

PAUVRETE ET EDUCATION

pauvres sont 2 fois plus admis au secondaire que les garçons pauvres, tandis que dans la population des filles, les non pauvres ont 4 fois plus accès au secondaire que les pauvres.

Compte tenu de ce qui précède, les déterminants de l'admission à l'enseignement du 1er cycle du secondaire sont le sexe, le milieu de résidence et le niveau de vie. La pauvreté accentue ces inégalités à travers ses dimensions rurale et féminine. Il convient donc d'examiner ici, pour chaque milieu de résidence, les relations entre le niveau de vie et les composantes masculine et féminine de l'accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire.

5.2. Pauvreté, genre et accès au 1er cycle du secondaire en milieu urbain

Dans l'ensemble, près de 63 % des enfants inscrits en classe de CM2 en milieu urbain sont admis au 1er cycle du secondaire. Le taux d'admission des enfants pauvres en milieu urbain (66,3%) est supérieur à celui des enfants non pauvres. Dans les grandes villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso 73,5 % des enfants pauvres ont accès au 1er cycle du secondaire contre 66,9% pour les non pauvres. Dans les autres centres urbains le pourcentage des enfants admis au secondaire est respectivement 62,3% et 54,1% pour les pauvres et les non pauvres. Cela veut dire, qu'en milieu urbain, le niveau de vie ne constitue pas un facteur pertinent d'inégalité quant à l'accès au 1er cycle de l'enseignement secondaire.

Le taux d'admission au 1er cycle du secondaire est inégalement réparti entre sexe en milieu urbain. Si les pauvres en milieu urbain ont plus accès au 1er cycle de l'enseignement secondaire, il convient de remarquer qu'il s'agit essentiellement des garçons pour lesquels le taux d'admission évolue entre 88,1 % chez les pauvres et 66,5 % chez les non pauvres. Par contre, pour les filles en milieu urbain, l'accès au 1er cycle de l'enseignement secondaire reflète les différences de niveau de vie. Près de 73 % des filles pauvres en milieu urbain ne sont pas admises au secondaire, contre 39 % pour les filles non pauvres.

Parmi les enfants pauvres, les garçons ont 3 fois plus accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire en milieu urbain que les filles. Quand on franchit le seuil de la pauvreté, c'est à dire chez les enfants non pauvres, l'écart entre taux d'admission masculin et féminin au 1er cycle du secondaire se réduit de sorte qu'ils se rapprochent.

Le système d'allocation des bourses du secondaire favorable aux enfants pauvres constitue un des éléments qui justifie que les garçons pauvres ont plus accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire en milieu urbain que les autres. D'autres facteurs, tels l'importance du volume d'offre d'éducation, sa qualité et le niveau des infrastructures scolaires en milieu urbain favorisent l'accès à l'éducation secondaire. Un autre élément mal appréhendé par l'enquête, est le fait qu'une grande partie des enfants qui fréquentent les établissements secondaires en milieu urbain proviennent des zones rurales. L'allocation des bourses ou l'absence d'infrastructures scolaires dans les campagnes favorisent la migration des élèves.

5.3. Pauvreté, genre et accès au 1er cycle du secondaire en milieu rural

Environ 35,5 % des enfants inscrits en classe de CM2 en milieu rural ont accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire. Le taux d'admission au 1er cycle du secondaire des enfants pauvres en milieu rural (22,3 %) est deux fois moins important que celui des non pauvres (49,9 %). A l'exception de la zone Nord où l'accès à l'éducation est très faible, dans toutes les autres zones rurales, l'amélioration du niveau de vie favorise l'accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire. Dans la plupart des zones rurales, sauf dans le Nord et le Sud-Sud Ouest, ce sont plus de la moitié des enfants non pauvres qui ont accès à l'enseignement secondaire, tandis que plus de 70 % des enfants pauvres de ces zones ne sont pas admis au 1er cycle du secondaire.

Autrement dit, en milieu rural, le niveau de vie constitue un facteur d'inégalité quant à l'accès à l'enseignement secondaire. Cette inégalité se manifeste au niveau de la répartition du taux d'admission entre sexes. Si près de 38,6 % des garçons en milieu rural, tous niveaux de vie confondus, ont accès au 1er cycle du secondaire, il convient de remarquer que dans la population masculine, c'est plus de la moitié des garçons non pauvres (50,8 %) qui sont admis au secondaire tandis que près de 73% des garçons pauvres n'ont pas accès au 1er cycle du secondaire.

PAUVRETE ET EDUCATION

Les filles en milieu rural sont très peu admises à l'enseignement secondaire. Plus de 70 % des filles en milieu rural n'ont pas accès à l'enseignement du 1er cycle du secondaire. Dans la population des filles pauvres, en milieu rural, près de 88% ne sont pas admises au secondaire, tandis que le pourcentage des filles non pauvres qui n'y ont pas accès (51,4 %) se rapproche de celui des garçons non pauvres du même milieu. Autrement dit, les filles non pauvres en milieu rural sont 4 fois plus admises au secondaire que les filles pauvres du même milieu (ce rapport est d'environ 2 pour les garçons).

Dans la population des enfants pauvres, les garçons ont deux fois plus accès à l'enseignement 1er cycle du secondaire que les filles en milieu rural. Le taux d'admission au secondaire des enfants non pauvres des deux sexes en milieu rural se rapprochent soit un taux de 48,6 % pour les filles et 50,8 % pour les garçons.

VI. PAUVRETE, GENRE ET ACCES AU 2e CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le taux d'admission au 2e cycle du secondaire est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits en classe de troisième l'année précédente (92/93) et admis au 2e cycle du secondaire par le nombre total d'élèves inscrits en troisième. Ainsi le taux d'admission (ou taux de transition) est un indicateur de performance de l'enseignement du 1er cycle du secondaire. Les tableau 18 et 19 ci-après donnent respectivement le taux d'admission au 2e cycle du secondaire des élèves inscrits en classe de troisième et le taux d'admission à l'enseignement supérieur des élèves inscrits en classe de terminale selon le sexe, le niveau de vie et la zone de résidence.

Tableau 18: Niveau de vie et taux d'admission au 2è cycle du secondaire selon le sexe et la zone de résidence (élèves inscrits en classe de troisième)

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
rural	35,8	14,2	54	35
urbain	19,4	46,2	50,6	48,9
Total	31,6	36,2	51	45,9
FILLES				
rural	0	26,7	71,9	32,9
urbain	.	39,2	28,3	29,2
Total	0	31	30,5	29,9
ENSEMBLE				
rural	28,7	19,8	57,4	34,4
urbain	19,4	45,1	41,9	42,1
Total	26,6	34,8	43,4	40,5

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 19: Niveau de vie et le taux d'admission à l'enseignement supérieur des élèves inscrits en classe de terminale selon le sexe et la zone de résidence

Sexe / Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
rural	.	0	0	0
urbain	.	33,1	34	33,9
Total	.	29,9	32,5	32
FILLES				
rural
urbain	.	63,5	26,6	29,2
Total	.	63,5	26,6	29,2
ENSEMBLE				
homme	.	29,9	32,5	32
femme	.	63,5	26,6	29,2
Total	.	35,5	30,4	31,1
Ouest
Sud et sud ouest
Centre sud	.	0	0	0
Autres villes	.	0	0	0
Ouaga bobo	.	55,5	33	35,3
Total	.	35,5	30,4	31,1
rural	.	0	0	0
urbain	.	38,5	31,3	32,3
Total	.	35,5	30,4	31,1

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

6.1. Situation d'ensemble

Dans l'ensemble, environ 40,5% des élèves inscrits en classe de troisième ont accès au second cycle du secondaire. Ce pourcentage est de 42,1% pour les élèves en milieu urbain et 34,4% pour ceux du milieu rural. Environ 30% des filles inscrites en troisième ont accès au 2e cycle du secondaire contre 45,9% des garçons. (Le taux d'admission des élèves de la classe de terminale au supérieur est environ 31% soit 32% pour les garçons et 29,2% pour les filles). Plus de 73% des élèves pauvres en classe de troisième ne sont pas admis au 2e cycle du secondaire contre 57% des élèves non pauvres. Les filles pauvres n'ont pratiquement pas accès au 2e cycle du secondaire contre 31,6 % pour les garçons pauvres.

Pour les enfants pauvres, le taux d'admission au 2e cycle du secondaire en milieu rural (28,7%) est supérieur à celui du milieu urbain (18,4%). Pour les enfants non pauvres, plus de 57,4% de ceux qui résident en milieu rural sont admis au 2e cycle du secondaire contre 41,9% pour ceux du milieu urbain. Cette inégalité de répartition du taux d'admission est vérifiée pour les deux sexes et notamment pour les filles non pauvres qui, en milieu rural, ont 2,5 fois plus accès à l'enseignement du 2e cycle du secondaire que celles qui résident en milieu urbain. L'admission au 2e cycle du secondaire présente donc des disparités quant au sexe et au milieu de résidence.

PAUVRETE ET EDUCATION

6.2. Pauvreté, genre et accès au 2e cycle du secondaire en milieu urbain

Dans l'ensemble, les élèves non pauvres en milieu urbain ont 2 fois plus accès à l'enseignement du 2e cycle du secondaire que les élèves pauvres soit des taux d'admission respectifs de 41,9% pour les non pauvres et 19,4% pour les pauvres. Le pourcentage des filles pauvres admises au 2e cycle du secondaire est négligeable. En milieu urbain, les garçons non pauvres sont 2,6 fois plus admis au 2e cycle du secondaire que les garçons pauvres soit des taux d'admission évoluant entre 19,4% chez les pauvres et 50,6% chez les non pauvres.

6.3. Pauvreté, genre et accès au 2e cycle du secondaire en milieu rural

Dans l'ensemble, les élèves non pauvres en milieu rural ont 2 fois plus accès au 2e cycle du secondaire que les élèves pauvres soit des taux d'admission respectifs de 57,4% et 28,7% . En milieu rural, les filles pauvres n'ont pratiquement pas accès au 2e cycle du secondaire. Par contre, l'amélioration du niveau de vie des filles en milieu rural accroît considérablement leurs chances d'admission de sorte que le taux d'admission au 2e cycle du secondaire des filles non pauvres (71,9%) est nettement supérieur à celui des garçons (54%) du même milieu.

VII. PAUVRETE, GENRE ET TAUX NET DE SCOLARISATION DU SECONDAIRE

Le taux net de scolarisation du secondaire, les deux cycles confondus, est obtenu en divisant le nombre d'enfants de 13 à 19 ans qui fréquentent effectivement l'école secondaire par le nombre total d'enfants scolarisables de 13 à 19 ans. Il constitue donc, pour cette tranche d'âge, un indicateur de participation à l'enseignement secondaire. Le tableau 20 ci-après donne le taux net de scolarisation du secondaire des garçons et des filles âgés de 13 à 19 ans selon le niveau de vie et selon les régions de résidence.

7.1. Situation d'ensemble

Le taux net de scolarisation du secondaire au Burkina Faso (11,3%) est relativement faible. Il est 3 fois moins important que le taux de scolarisation du primaire. Le taux net de scolarisation du secondaire croît avec l'amélioration du niveau de vie. Le taux de scolarisation des enfants non pauvres (33,6%) est 12 fois plus important que celui des enfants pauvres (2,9%). Autrement dit, plus de 97 % des enfants pauvres de 13 à 19 ans ne fréquentent pas l'école secondaire contre 66,4% des enfants non pauvres.

Le taux de scolarisation des garçons au secondaire (13,5%) est supérieur à celui des filles (9%). Celui des garçons non pauvres (39%) est 10 fois plus important que celui des garçons pauvres (3,9%). Quant au taux de scolarisation des filles non pauvres au secondaire (28,4%), il est 16 fois plus important que celui des filles pauvres (1,8%).

Il convient de remarquer qu'il existe un important écart entre taux de scolarisation en milieu urbain (36%) et taux de scolarisation en milieu rural (5,3%) que le niveau de vie ne parvient pas à réduire. Le rapport de ces deux taux vaut environ 7, ce qui correspond à un écart absolu de 30,7 points. L'écart en valeur absolue entre les taux de scolarisation urbain et rural évolue entre 10,7 points chez les pauvres et 28,6 points chez les non pauvres.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 20: Niveau de vie et taux net de scolarisation du secondaire selon le sexe et la région de résidence (enfants de 13 à 19 ans)

Sexe / Région	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Ouest	1,3	12	7,7	7,9
Sud et sud ouest	1,9	6,3	13	4,9
Centre nord	3,6	4,3	26,9	4,8
Centre sud	5,1	9,2	48,8	10,3
Nord	0,3	2,3	0,8	1,1
Autres villes	17,2	29,4	57,4	38,4
Ouaga bobo	18	29,6	52,9	43,7
rural	3,3	8,2	20,4	7
urbain	17,6	29,5	53,9	42
Total	3,9	11,7	39	13,5
FILLES				
Ouest	1,1	5	13,2	4,6
Sud et sud ouest	1,2	3,8	13,6	4,7
Centre nord	1,4	1,9	15	2,2
Centre sud	2,2	2,7	17,3	3,9
Nord	0	0	0	0
Autres villes	8,4	18,1	39,1	26,6
Ouaga bobo	8	20,7	38,4	31,5
rural	1,5	3	13,9	3,4
urbain	8,2	19,8	38,5	30,1
Total	1,8	5,9	28,4	9
ENSEMBLE				
Ouest	1,2	9,2	9,8	6,4
Sud et sud ouest	1,6	5	13,4	4,8
Centre nord	2,6	3,1	20,9	3,5
Centre sud	3,8	6,2	32,4	7,4
Nord	0,2	1,2	0,4	0,6
Autres villes	12,9	24,4	47,6	32,6
Ouaga bobo	13,4	25	45,3	37,4
rural	2,4	5,7	17,2	5,3
urbain	13,1	24,8	45,8	36
Total	2,9	9	33,6	11,3

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Si le niveau de vie ne réduit pas les écarts absolus entre les taux de scolarisation urbain et rural, il convient de souligner que l'amélioration du niveau de vie diminue le rapport entre ces deux taux qui s'établit à 5,5 chez les pauvres, 4,4 chez les enfants de niveau de vie intermédiaire et 2,7 chez les non pauvres.

7.2. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation du secondaire en milieu urbain

Tous sexes confondus, en milieu urbain, le taux de scolarisation du secondaire des enfants non pauvres (45,8%) est environ 4 fois plus important que celui des enfants pauvres (13,1%). Les filles en milieu urbain ont moins accès à l'enseignement secondaire que les garçons soit des taux de scolarisation respectifs de 30,1% et 42%. Dans la population des enfants pauvres en milieu urbain, le taux de scolarisation des garçons (17,6%) est 2

PAUVRETE ET EDUCATION

fois plus important que celui des filles (8,2%). Le rapport entre les taux de scolarisation du secondaire des enfants non pauvres et celui des pauvres en milieu urbain vaut 3,5 soit un rapport égal à 3 pour les garçons et 4,7 pour les filles. Autrement dit, la pauvreté accentue les inégalités de répartition des divers taux de scolarisation du secondaire en milieu urbain, les inégalités étant beaucoup plus marquées chez les filles.

7.3. Pauvreté, genre et taux net de scolarisation du secondaire en milieu rural

En milieu rural, le taux net de scolarisation du secondaire est relativement faible soit 5,3%. Cela signifie que près de 95% des enfants de 13 à 19 ans en milieu rural n'ont pas accès à l'école secondaire soit 93% des garçons et 96,6% des filles. Les garçons ont 2 fois plus accès à l'école secondaire que les filles en milieu rural. Près de 98% des enfants pauvres de 13 à 19 ans en milieu rural ne fréquentent pas l'école secondaire soit environ 97% des garçons et 99% des filles. Le taux de scolarisation des enfants non pauvres en milieu rural (17,2%) est 7 fois plus important que celui des enfants pauvres (2,4%) du même milieu.

Le taux de scolarisation du secondaire en milieu rural des filles non pauvres (13,9%) est 9 fois plus important que celui des filles pauvres (1,5%). Le rapport entre les taux de scolarisation des non pauvres et des pauvres en milieu rural est égale à 6 environ pour les garçons soit des taux respectifs de 20,4% et 3,3%.

Les différentes régions présentent des disparités. Si les taux de scolarisation du secondaire évoluent en moyenne entre 37,2% pour les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 32,6% pour les autres villes, dans les autres zones rurales, ils sont nettement inférieurs à la moyenne nationale (11,3%). Seuls les enfants non pauvres des régions Sud-Sud-Ouest, Centre Sud et Centre Nord ont des taux de scolarisation du secondaire supérieurs à la moyenne nationale. Ce résultat est particulièrement exact pour ce qui concerne les garçons. Il est vérifié pour les filles de ces mêmes régions y compris la région Ouest où le taux de scolarisation des filles non pauvres (13,2%) est supérieur à la moyenne nationale.

La région Nord est caractérisée par sa non participation à l'enseignement secondaire avec plus de 99% des enfants de 13 à 19 ans qui ne fréquentent pas l'école secondaire soit 98,9% des garçons et presque la totalité des filles.

VIII. PAUVRETE, GENRE ET MOTIFS DE NON SCOLARISATION AU SECONDAIRE

L'enquête prioritaire de 1994/1995 a appréhendé les motifs de non scolarisation au secondaire à travers les 8 modalités précédemment énumérées (voir enseignement primaire). Les résultats présentés, ici, seront analysés en tenant compte des remarques qui précèdent notamment en ce qui concerne ces modalités qui ne sont pas mutuellement exclusives.

8.1. Pauvreté et motifs de non scolarisation au 1er cycle de l'enseignement secondaire

Les tableaux 21 et 22 ci-après donnent les motifs de non-scolarisation au 1er cycle de l'enseignement secondaire des garçons et des filles de 13 à 16 ans selon la zone de résidence. Les principales raisons de non-scolarisation au 1er cycle du secondaire sont le refus des parents pour 28,9% des jeunes de 13 à 16 ans et les coûts élevés pour 26,2 % d'entre eux. Toutefois les pauvres évoquent dans les mêmes proportions, le refus des parents (28,9%) et les coûts élevés (27,7%) comme raisons essentielles de non scolarisation au 1er cycle du secondaire. Il convient de rappeler encore, ici, que ces deux motifs ne sont pas mutuellement exclusifs, l'un pouvant justifier l'autre. Dans la population des non pauvres, ce sont les mêmes motifs qui justifient la non scolarisation au 1er cycle du secondaire avec une tendance à évoquer plus fréquemment le refus des parents (35,9%) que les coûts élevés (17,7%).

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 21: Niveau de vie et motifs de non-scolarisation au 1er cycle de l'enseignement secondaire des garçons et des filles de 13 à 16 ans .

Motifs/Sexe-Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Renvoyé	11,2	15,2	16,5	13,3
Fin des études	0,1	0,2	0,2	0,2
Veut travailler	0,1	0,1	1,9	0,3
Coût élevé	27,2	27,3	13,8	26
Pas nécessaire	9	9,3	10,3	9,3
Refus parents	27,6	24,5	36,5	27,2
Pas d'école/éloigné	14,9	10,2	6,2	12,3
Autre	9,7	13,3	14,6	11,6
Total	100	100	100	100
FILLES				
Renvoyé	5,7	11,5	14,7	9
Veut travailler		0,1	0,4	0,1
Coût élevé	28,2	25,9	20,5	26,3
Pas nécessaire	13,8	12,7	13,2	13,3
Refus parents	30,2	29,1	35,4	30,5
Pas d'école/éloigné	12,7	9,6	5,3	10,6
Autre	9,4	11,2	10,5	10,2
Total	100	100	100	100
ENSEMBLE				
Renvoyé	8,5	13,4	15,4	11,1
Fin des études	0,1	0,1	0,1	0,1
Veut travailler	0,1	0,1	1	0,2
Coût élevé	27,7	26,6	17,7	26,2
Pas nécessaire	11,4	10,9	12	11,3
Refus parents	28,9	26,7	35,9	28,9
Pas d'école/éloigné	13,8	9,9	5,7	11,4
Autre	9,6	12,3	12,2	10,9
Total	100	100	100	100
URBAIN				
Renvoyé	23,3	23,4	21,3	22,5
Fin des études	0,6		0,2	0,2
Veut travailler		0,2	1,9	0,9
Coût élevé	37,8	25,4	24,4	26,9
Pas nécessaire	6,4	8,3	3,2	5,9
Refus parents	16,4	24,2	29,7	25,3
Pas d'école/éloigné	1,2	0,4	2,6	1,5
Autre	14,3	18	16,6	16,9
Total	100	100	100	100
RURAL				
Renvoyé	8	12,1	11,9	9,9
Fin des études	0	0,1		0,1
Veut travailler	0,1	0	0,5	0,1
Coût élevé	27,4	26,8	13,7	26,1
Pas nécessaire	11,5	11,3	17,3	11,9
Refus parents	29,3	27	39,6	29,3
Pas d'école/éloigné	14,2	11,1	7,5	12,6
Autre	9,4	11,5	9,6	10,2
Total	100	100	100	100

PAUVRETE ET EDUCATION

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Tableau 22: Niveau de vie et motifs de non-scolarisation au 1er cycle de l'enseignement secondaire des enfants de 13 à 16 ans selon la zone de résidence

Niveau de vie / Motifs	STRATE							Total
	Ouest	Sud-sud-ouest	Centre-nord	Centre-sud	Nord	Autres villes	Ouaga Bobo	%
	%	%	%	%	%	%	%	
PAUVRES								
Renvoyé	7,2	6,5	10,2	8,5	0,9	20,4	25,8	8,5
Fin des études			0,1				1,1	0,1
Veut travailler		0,4						0,1
Coût élevé	19,7	29,9	23,8	38,2	7,6	29,8	44,9	27,7
Pas nécessaire	26	3,4	13,9	2,6	24,6	11,6	1,7	11,4
Refus parents	31,6	31	25,2	35,6	11,6	26,3	7,5	28,9
Pas d'école/éloigné	5,8	24,8	16,6	8	29,1		2,3	13,8
Autre	9,8	4	10,3	7,2	26,3	11,9	16,5	9,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
INTERMEDIAIRES								
Renvoyé	13,6	15,6	8,7	14,2	4	26,9	21	13,4
Fin des études	0,2		0,3					0,1
Veut travailler					0,5	0,6		0,1
Coût élevé	22,8	33,6	21,9	36,8	3,3	21,5	28	26,6
Pas nécessaire	14,9	15,3	17,9	0,9	12,5	11	6,5	10,9
Refus parents	35,2	21,1	23,8	28,6	14,4	20,8	26,4	26,7
Pas d'école/éloigné	5,4	11,1	16,5	8,1	24,7	0,3	0,5	9,9
Autre	7,9	3,3	10,8	11,4	40,5	18,8	17,5	12,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
NON PAUVRES								
Renvoyé	11,1	6,5	4,3	31,9	0,9	25,5	19,9	15,4
Fin des études							0,3	0,1
Veut travailler					6,8		2,6	1
Coût élevé	4,2	27,8	10	17,8	7,2	32,5	21,8	17,7
Pas nécessaire	13,3	33,6	18,3		15,7	6	2,3	12
Refus parents	53,2	27,2	49,9	35,4	5,7	26,6	30,6	35,9
Pas d'école/éloigné	8,8	2,5	7,5	6,6	22,6	1,9	2,8	5,7
Autre	9,4	2,3	10,1	8,4	41,1	7,4	19,6	12,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
ENSEMBLE								
Renvoyé	10,6	9,5	9,5	11,7	2,1	25,1	21,1	11,1
Fin des études	0,1		0,2				0,3	0,1
Veut travailler		0,2			0,7	0,3	1,2	0,2
Coût élevé	18,9	30,8	22,8	36,7	6	26,5	27,1	26,2
Pas nécessaire	19,3	11,6	15,3	1,8	19	9,7	3,9	11,3
Refus parents	36,3	27,2	25,5	32,9	12,3	23,7	26,1	28,9
Pas d'école/éloigné	6,1	17,1	16,3	8	26,8	0,7	1,9	11,4
Autre	8,9	3,5	10,4	8,8	33	14	18,4	10,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Le renvoi constitue un motif de non scolarisation est beaucoup plus évoqué pour le 1er cycle du secondaire (11,1%) que pour le primaire (3%). Le fait que l'école ne soit pas nécessaire reste dans les mêmes proportions un motif de non scolarisation aussi bien pour le 1er cycle du secondaire que pour le primaire soit 11,3% au 1er cycle du secondaire et 11,1% au primaire le pourcentage de ceux qui évoquent cette raison.

L'absence d'infrastructures (pas d'école/éloignement) comme raison de non scolarisation est moins fréquemment évoqué au 1er cycle du secondaire (11,4%) qu'au primaire (14 %). Pour ces deux niveaux d'enseignement, la fin des études ou le désir d'aller travailler ne sont pas des motifs de non scolarisation.

Au 1er cycle du secondaire, pour les filles comme pour les garçons on évoque les mêmes motifs à savoir le refus des parents et les coûts élevés dans des proportions qui se rapprochent soit 56,8% pour les filles et 53,2 pour les garçons, le refus des parents étant chez les filles beaucoup plus fréquent. Ces deux motifs sont évoqués dans le même ordre d'importance quel que soit le niveau de vie.

En milieu rural comme en milieu urbain on trouve également les mêmes motifs avec toutefois des différences quand on tient compte du niveau de vie. Si pour les pauvres en milieu rural, c'est le refus des parents (29,3%) puis les coûts élevés (27,4%) qui constituent les raisons essentielles de non scolarisation, chez les non pauvres en milieu rural, c'est avant tout le refus des parents (39,6%) puis le fait que l'école ne soit pas nécessaire (17,3%) qui constituent les deux principales raisons de non scolarisation au 1er cycle du secondaire.

Les coûts élevés ne constituent un motif de non scolarisation que pour 13,7% des non pauvres en milieu rural. Par contre, en milieu urbain, trois raisons essentielles de non scolarisation au 1er cycle du secondaire se dégagent: les coûts élevés pour 26,9% des jeunes, le refus des parents pour 25,3% d'entre eux et enfin le renvoi pour 22,5%. Toutefois chez les jeunes pauvres en milieu urbain, ce sont les coûts élevés (37,8%) et le renvoi (23,3%) qui constituent les deux principales raisons de non scolarisation, le refus des parents (16,4%) n'étant que le troisième motif. Chez les jeunes non pauvres, le refus des parents est la première raison de non scolarisation au 1er cycle du secondaire en milieu urbain (29,7%).

Le renvoi comme motif de non scolarisation en milieu urbain (22,5) est 2 fois plus fréquemment évoqué qu'en milieu rural (9,9%). Par contre, la nécessité de fréquenter le 1er cycle du secondaire en milieu rural est 2 fois moins perçue qu'en milieu urbain. En effet, pour 12% des jeunes en milieu rural, l'école secondaire n'est pas nécessaire et c'est plus précisément le motif de non scolarisation pour 17% des jeunes non pauvres en zone rurale. En milieu urbain seulement 6% des jeunes ne sont pas inscrits au 1er cycle du secondaire parce que l'école n'est pas nécessaire. Enfin, l'absence d'infrastructures (pas d'école/éloignement) ne constitue pas un motif de non scolarisation en milieu urbain: ce motif concerne 1,5% des jeunes en zone urbaine contre 12,6% des jeunes en milieu rural.

8.2. Pauvreté et motifs de non scolarisation au 2e cycle de l'enseignement secondaire

Le tableaux 23 ci-après donne les motifs de non-scolarisation au 2e cycle de l'enseignement secondaire des garçons et des filles de 17 à 19 ans selon la zone de résidence Dans l'ensemble, deux motifs essentiels de non scolarisation des jeunes de 17 à 19 ans au 2e cycle du secondaire se dégagent: le refus des parents pour plus du tiers (33,7%) des jeunes et les coûts jugés élevés pour 20,9% d'entre eux. Environ 11,6% des jeunes de 17 à 19 ans ne fréquentent pas le second cycle du secondaire parce qu'ils ont été renvoyés et 10,6% d'entre eux par manque d'infrastructures (pas d'école/ éloignement).

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 23: Niveau de vie et motifs de non-scolarisation au 2e cycle de l'enseignement secondaire des enfants de 17 à 19 ans selon le sexe et la zone de résidence

Motifs/Sexe-Milieu	Niveau de vie			
	Pauvres	Intermédiaires.	Non pauvres	Total
	%	%	%	%
GARCONS				
Renvoyé	13,8	19,8	22,7	17,3
Fin des études	0,6	0,5		0,5
Veut travailler	0,4	0,8	4,9	1,1
Coût élevé	25,5	23,5	24,2	24,5
Pas nécessaire	10,7	10,2	7,5	10,1
Refus parents	27,4	21,6	23,3	24,6
Pas d'école/éloigné	12,7	8,9	5,4	10,3
Autre	9	14,7	12	11,6
Total	100	100	100	100
FILLES				
Renvoyé	2,5	7,3	13,3	6,4
Fin des études	0,1	0,2	0,7	0,2
Veut travailler		0,4	0,8	0,3
Coût élevé	20,5	15,5	15,4	17,5
Pas nécessaire	13,3	9,6	9,4	11
Refus parents	42,8	42,5	39,1	42
Pas d'école/éloigné	12,8	11,8	4,3	10,9
Autre	8	12,8	17	11,6
Total	100	100	100	100
ENSEMBLE				
Renvoyé	8,4	13	17,2	11,6
Fin des études	0,4	0,3	0,4	0,4
Veut travailler	0,2	0,6	2,5	0,7
Coût élevé	23,2	19,1	19	20,9
Pas nécessaire	11,9	9,9	8,6	10,6
Refus parents	34,7	33	32,7	33,7
Pas d'école/éloigné	12,7	10,5	4,8	10,6
Autre	8,5	13,7	14,9	11,6
Total	100	100	100	100
URBAIN				
Renvoyé	20,3	22	23,5	22,5
Fin des études		0,3	0,5	0,4
Veut travailler	0,7	1,6	4,3	2,8
Coût élevé	40,1	26,8	23,6	27
Pas nécessaire	9	2,3	4,9	4,5
Refus parents	18,7	30	24,7	25,8
Pas d'école/éloigné	1,6	0,5	1,5	1,2
Autre	9,6	16,5	17,1	15,9
Total	100	100	100	100
RURAL				
Renvoyé	7,9	11,8	11,7	9,9
Fin des études	0,4	0,3	0,3	0,4
Veut travailler	0,2	0,4	0,9	0,4
Coût élevé	22,4	18,1	15	19,9
Pas nécessaire	12	10,9	11,8	11,5
Refus parents	35,4	33,4	39,5	34,9
Pas d'école/éloigné	13,2	11,8	7,6	12,1
Autre	8,5	13,3	13,1	11
Total	100	100	100	100

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Quel que soit le niveau de vie, le refus des parents et les coûts élevés sont, dans le même ordre d'importance, les raisons essentielles de non scolarisation au second cycle du secondaire. Ce résultat reflète essentiellement la situation des filles pour lesquelles, quel que soit le niveau de vie, le premier motif de non scolarisation au 2e cycle du secondaire est le refus des parents (42%) soit pour 42,8% des filles pauvres et 39,1% des filles non pauvres. Pour ce qui concerne les garçons, le refus des parents et les coûts élevés du 2e cycle de l'enseignement secondaire sont des motifs évoqués dans les mêmes proportions soit respectivement 24,6% et 24,5%.

En milieu urbain, ce sont les coûts élevés pour près de 27% des jeunes et le refus des parents pour 25,8% d'entre eux qui constituent les deux principales raisons de non scolarisation au 2e cycle du secondaire. Notons toutefois, l'importance des renvois (23,5%) comme motif de non fréquentation du 2e cycle du secondaire en milieu urbain.

Pour les jeunes pauvres en milieu urbain, les raisons de non fréquentation du second cycle du secondaire sont les coûts élevés pour 40% de ces jeunes et le refus des parents pour 18,7% d'entre eux. Par ailleurs, le renvoi constitue, en milieu urbain, le second motif de non scolarisation des jeunes pauvres. Dans la population des jeunes non pauvres de 17 à 19 ans en milieu urbain, le refus des parents (24,7%), les coûts élevés (23,6%) et le renvoi (23,5) sont les trois principaux motifs de non scolarisation. Autrement dit, le renvoi comme motif de non scolarisation en milieu urbain (22,5) est 2 fois plus fréquemment évoqué qu'en milieu rural (9,9%). L'absence d'infrastructure ne constitue pas un motif de non scolarisation en milieu urbain.

En milieu rural, le refus des parents constitue pour plus du tiers (34,9%) le premier motif de non scolarisation des jeunes au 2e cycle du secondaire. Le second motif est les coûts jugés élevés pour 19,9% des jeunes en milieu rural. Le manque d'infrastructure constitue, en milieu rural, un motif de non scolarisation relativement important puisqu'il est le troisième motif évoqué et concerne 12,1% des jeunes en milieu rural. Le fait que l'école ne soit pas nécessaire est beaucoup plus évoqué en milieu rural (11,5%) qu'en milieu urbain (4,5%).

IX. PAUVRETE, GENRE ET ABANDONS SCOLAIRES

Le taux d'abandon scolaire est obtenu en divisant le nombre d'enfants inscrits l'année précédente (92/93) dans une classe donnée et ayant abandonné l'école l'année courante (93/94) par le nombre total des inscrits de la même classe l'année précédente. Le tableau 24 ci-après donne la répartition du taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon le milieu de résidence.

Le tableau 24: Taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon le milieu de résidence.

Sexe/Zone	niveau de vie			Total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARÇONS				
rural	7,6	7,1	6,8	7,2
urbain	10	8,6	6	7
Total	7,8	7,5	6,3	7,2
FILLES				
zone				
rural	9	6,4	2,5	6,4
urbain	14,5	9,4	5,9	7,3
Total	9,6	7,5	4,9	6,8
ENSEMBLE				
rural	8,1	6,9	4,9	7
urbain	11,6	9	6	7,2
Total	8,4	7,5	5,6	7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

9.1. Situation d'ensemble

Au niveau national, le taux d'abandon scolaire est estimé à 7% soit 7,2% en zone urbaine et 7% en zone rurale. Ce taux augmente avec le niveau de l'enseignement. Ainsi, le taux d'abandon évolue entre 6,1% pour le niveau du cycle primaire, 9,5% pour le 1er cycle du secondaire, 13,9% pour le second cycle du secondaire et 21,5% pour l'enseignement supérieur.

Le taux d'abandon diminue avec l'amélioration du niveau de vie. Près de 8,4% des élèves pauvres abandonnent l'école contre 5,6% pour les élèves non pauvres. Le taux d'abandon des élèves pauvres est plus important en milieu urbain (11,6%) qu'en milieu rural (8,1%). Les filles pauvres abandonnent beaucoup plus souvent l'école (9,6%) que les garçons pauvres (7,8%). C'est en zone urbaine et parmi les élèves pauvres qu'on trouve les taux d'abandon les plus importants soit 14,5% chez les filles pauvres et 10% chez les garçons pauvres. Par contre, l'amélioration du niveau de vie réduit les inégalités entre sexes de sorte que le taux d'abandon des filles non pauvres (4,9%) est inférieur à celui des garçons non pauvres (6,3%). Si les taux d'abandon rural (7%) et urbain (7,2%) sont proches de la moyenne nationale (7%), leur répartition spatiale présente des disparités.

9.2. Pauvreté, genre et répartition régionale du taux d'abandon scolaire

Le tableau 25 ci-après donne la répartition du taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon la région de résidence. Si, dans l'ensemble, le taux d'abandon rural et urbain des garçons (7,2%) et des filles (6,8%) sont proches de la moyenne nationale, il convient de souligner qu'il est inégalement réparti entre les régions.

Le tableau 25: Taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon la région de résidence

Sexe/Strate	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
Ouest	8,8	3,4	17,9	8,1
Sud et sud ouest	0	9	0	3,5
Centre nord	10,3	8,3	2,5	8,9
Centre sud	6,7	8,1	1,1	6,4
Nord	13,3	15,8	5,4	12,5
Autres villes	14	9,4	4,7	7,6
Ouaga bobo	6,5	8,2	6,4	6,8
Total	7,8	7,5	6,3	7,2
FILLES				
Ouest	1,7	4,6	3,8	3,7
Sud et sud ouest	4,4	4,6	2,3	3,6
Centre nord	14,7	4,4	2,8	9,3
Centre sud	9,3	10,2	1,6	7,8
Nord	7,9	7,2	4,4	7,1
Autres villes	17,3	10,5	6,6	9
Ouaga bobo	11,7	8,9	5,7	6,7
Total	9,6	7,5	4,9	6,8
ENSEMBLE				
Ouest	6,2	3,8	13,1	6,5
Sud et sud ouest	1,6	7,3	1,2	3,5
Centre nord	11,7	7,1	2,7	9
Centre sud	7,5	8,8	1,3	6,9
Nord	11,8	12,7	5,2	10,9
Autres villes	15,2	9,8	5,6	8,2
Ouaga bobo	8,3	8,5	6,1	6,8
Total	8,4	7,5	5,6	7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

La répartition régionale du taux d'abandon fait apparaître des disparités. C'est ainsi que la région Sud Sud-Ouest se distingue des autres par un taux d'abandon (3,5%) 2 fois moins important que la moyenne nationale. Les abandons scolaires sont relativement élevés dans les régions Nord (10,9%) et Centre Nord (9%) et notamment chez les élèves pauvres de ces deux régions pour lesquels le taux est proche de 12%. Dans la région Nord les taux d'abandon des élèves pauvres est compris entre 7,9% chez les filles et 13,3% chez les garçons. Dans la région Centre Nord ce taux évolue entre 10,3% chez les garçons pauvres et 14,7% chez les filles pauvres.

Les taux d'abandon les plus importants se trouvent dans les centres urbains autres que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et plus exactement dans la population des élèves pauvres. Près de 15,2% des élèves pauvres dans ces centres urbains abandonnent l'école soit 17,3% des filles pauvres et 14% des garçons pauvres. Si, dans la plupart des régions, l'amélioration du niveau de vie diminue la fréquence des abandons scolaires, il convient de remarquer que dans la région Ouest le taux d'abandon scolaire augmente quand le niveau de vie s'améliore. C'est ainsi qu'à l'Ouest, le taux d'abandon des élèves non pauvres (13,1%) est 2 fois plus important que celui des élèves pauvres (6,2%). Ce phénomène est particulièrement marqué chez les garçons de la région Ouest pour lesquels le taux d'abandon scolaire évolue entre 8,8% chez les pauvres et 17,9 chez les non pauvres.

L'abandon scolaire, analysé dans son ensemble, c'est-à-dire tout niveau d'enseignement confondu ne laisse pas apparaître certaines disparités qu'il convient d'examiner ici.

9.3. Pauvreté, genre et taux d'abandon scolaire selon le niveau de l'enseignement

Les tableaux 26 et 27 ci-après donnent la répartition du taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation. Le taux d'abandon scolaire des deux sexes augmente rapidement avec le niveau de l'enseignement. Il est compris entre 6,1% pour l'enseignement primaire et 21,5% pour l'enseignement supérieur.

Le tableau 26: Taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation

Sexe/Niveau formation 92/93	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCON				
Primaire	6,6	6,9	5,1	6,3
Secondaire 1c	20,7	10,3	5,4	8,8
Secondaire 2c	21,1	12,8	11,3	12,5
Supérieur	.	34,4	21,9	22,7
Total	7,8	7,5	6,3	7,2
FILLE				
Primaire	8,9	6,3	3	5,7
Secondaire 1c	18,4	16	7,7	10,6
Secondaire 2c	.	58,7	13,5	17,6
Supérieur	.	.	16,5	16,5
Total	9,6	7,5	4,9	6,8
ENSEMBLE				
Primaire	7,4	6,7	4,1	6,1
Secondaire 1c	19,9	12,2	6,4	9,5
Secondaire 2c	21,1	19,1	12	13,9
Supérieur	.	34,4	20,7	21,5
Total	8,4	7,5	5,6	7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 27: Taux d'abandon scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation

Sexe/Niveau formation 92/93	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
CM2	23,3	22	9	18,3
TROISIEME	39,3	15,5	8,3	13
TERMINALE	100	17,4	20,8	23,3
AUTRES CLASSES	5,1	4,9	5,1	5
Total	7,8	7,5	6,3	7,2
FILLES				
CM2	27,9	20,9	7,6	16,8
TROISIEME	0	34,5	16,6	20,6
TERMINALE	.	0	19,4	18,2
AUTRES CLASSES	7,1	5	3,3	4,8
Total	9,6	7,5	4,9	6,8
ENSEMBLE				
CM2	24,8	21,6	8,4	17,7
TROISIEME	35,3	21,9	11,5	15,7
TERMINALE	100	15	20,3	21,8
AUTRES CLASSES	5,8	4,9	4,3	4,9
Total	8,4	7,5	5,6	7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Pour l'enseignement primaire, les taux d'abandon des garçons (6,3%) et des filles (5,7%) sont proches de la moyenne nationale (6,1%). Toutefois les inégalités de répartition liées au niveau de vie sont plus accentuées chez les filles. Si le taux d'abandon des garçons inscrits au primaire évolue entre 6,6% chez les pauvres et 5,1% chez les non pauvres, il convient de remarquer que la fréquence des abandons des filles pauvres inscrites au primaire (8,9%) est 3 fois plus élevée que celle des filles non pauvres (3%).

Pour l'enseignement secondaire, les inégalités de répartition du taux d'abandon scolaire sont beaucoup plus marquées de sorte que la fréquence des abandons peut évoluer entre 5,4% chez les garçons non pauvres inscrits au 1er cycle du secondaire et 58,7% chez les filles de niveau de vie intermédiaire inscrits au 2e cycle du secondaire.

Si dans les classes dites intermédiaires, c'est-à-dire celles pour lesquelles aucun diplôme n'est requis en fin d'année, la fréquence des abandons des filles (4,8%) et celle des garçons (5%) sont relativement moins élevées et proches de la moyenne nationale (4,9%), il convient de souligner que les taux d'abandon dans les classes dites d'examen (CM2, troisième et terminale) sont beaucoup plus importants et sont 2 à 3 fois supérieurs à la moyenne.

X. PAUVRETE, GENRE ET REDOUBLEMENTS

Le taux de redoublement est obtenu en divisant le nombre d'élèves inscrits dans une classe donnée l'année précédente (92/93) et ayant redoublé par le nombre d'élèves inscrits dans cette même classe la même année précédente. Le tableau 28 ci-après donne la répartition du taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon la zone de résidence.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 28: Taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon la zone de résidence

Sexe/Zone	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
rural	23,2	23,9	25,1	23,8
urbain	21,9	21,9	23,8	23,1
Total	23,1	23,3	24,2	23,6
FILLES				
rural	24	25,5	19,1	23,5
urbain	18,4	22,5	25,6	24,3
Total	23,4	24,4	23,6	23,9
ENSEMBLE				
rural	23,4	24,5	22,5	23,7
urbain	20,6	22,1	24,6	23,6
Total	23,2	23,7	23,9	23,7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

10.1. Situation d'ensemble

Pour l'ensemble du système éducatif, le taux de redoublement est estimé à 23,7% à partir des résultats de l'enquête prioritaire de 1994-1995. La répartition du taux de redoublement entre sexes et milieu de résidence selon le niveau de vie est homogène. Le taux de redoublement des garçons (23,6%) est proche de celui des filles (23,9%). Le taux de redoublement en milieu urbain (23,6%) est pratiquement identique à celui du milieu rural (23,7%). Le taux de redoublement des élèves pauvres (23%) et celui des élèves non pauvres (23,9%) restent relativement proches. Autrement dit, ni le niveau de vie ni le milieu de résidence urbain ou rural ni le sexe n'ont une influence significative sur la répartition du taux de redoublement.

Analysé pour l'ensemble du système éducatif, c'est-à-dire, tout niveau de l'enseignement confondu, les redoublements se présentent comme un mécanisme inhérent au fonctionnement du système lui-même. Cependant, la répartition du taux de redoublement entre les différents niveaux de l'enseignement fait apparaître des différences sensibles. En moyenne, 22,7% des élèves inscrits au primaire redoublent leur classe. Ce pourcentage est de 24% pour le 1er cycle du secondaire, 30,2% pour le second cycle du secondaire et 76,4% pour les élèves du supérieur. Toutefois, l'influence du niveau de vie sur le taux de redoublement reste mitigé.

10.2. Pauvreté, genre et répartition régionale du taux de redoublement

Le tableau 29 ci-après donne la répartition du taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon la région de résidence. La répartition du taux de redoublement est homogène dans toutes les régions sauf la région Nord. Les divers taux de redoublement des garçons et des filles sont pour la plupart des régions relativement proches de la moyenne nationale (23,7%). Par contre, c'est dans la région Nord qu'on trouve les taux les plus élevés soit 37% des élèves de cette région qui redoublent leur classe. Dans la région Nord, la fréquence des redoublements augmente avec l'amélioration du niveau de vie. C'est ainsi que le taux de redoublement des élèves non pauvres de la région Nord (55,7%) est presque le double de celui des pauvres (31,8%) de la même région. Dans le Nord, la fréquence des redoublements est beaucoup plus importante chez les filles (40,5%) que chez les garçons (35,6%). Si dans la population des élèves pauvres du Nord, le taux de redoublement des garçons (31,2%) est relativement proche de celui des filles (33,6%), il convient de remarquer que la fréquence des redoublements des élèves non pauvres du Nord est très élevée et inégalement répartie entre sexes soit 57,9% des garçons et 48,1% des filles.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 29: Taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon la région de résidence

Sexe/Strate	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
Ouest	16,5	27,2	21,8	23,2
Sud et sud ouest	28,2	15,1	18,3	20,8
Centre nord	20,7	24,6	27,8	22,8
Centre sud	25,9	23,3	27,2	25
Nord	31,2	27,1	57,9	35,4
Autres villes	20,3	22,6	20,9	21,5
Ouaga bobo	23,3	21,4	24,5	23,7
Total	23,1	23,3	24,2	23,6
FILLES				
Ouest	17,8	17,4	31	20,3
Sud et sud ouest	34	35,9	7	24,1
Centre nord	26,3	25,9	24,1	25,8
Centre sud	20,9	28,2	17,5	22,9
Nord	33,6	43	48,1	40,5
Autres villes	20,3	22,4	28,3	25,4
Ouaga bobo	16,4	22,5	24,8	23,9
Total	23,4	24,4	23,6	23,9
ENSEMBLE				
Ouest	17	23,4	24,9	22,1
Sud et sud ouest	30,3	23,1	12,2	22,2
Centre nord	22,5	25	26,1	23,8
Centre sud	24,3	24,8	22,9	24,3
Nord	31,8	32,9	55,7	37
Autres villes	20,3	22,5	24,3	23,2
Ouaga bobo	20,9	21,9	24,6	23,8
Total	23,2	23,7	23,9	23,7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

La répartition du taux de redoublement selon le niveau de l'enseignement fait apparaître d'autres disparités plus ou moins prononcées selon qu'il s'agisse de classes dites d'examen (CM2, troisième ou terminale) ou de classes dites intermédiaires, c'est-à-dire, des classes pour lesquelles aucun diplôme n'est requis en fin d'année scolaire.

10.3. Pauvreté et taux de redoublement selon le niveau de l'enseignement

Les tableaux 30 et 31 donnent la répartition du taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation. Dans les classes dites intermédiaires où est inscrit le plus grand nombre des élèves du système éducatif, les taux de redoublement, proches de 19,5%, sont répartis de façon homogène et ne dépendent, de manière significative, ni du sexe ni du niveau de vie. Toutefois la fréquence des redoublements dans les classes d'examen augmente avec le niveau de l'enseignement et diminue avec l'amélioration du niveau de vie. Le taux de redoublement évolue entre 43,1% en classe de CM2, 48,8% en classe de troisième et 51,7% en classe terminale.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 30: Taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation

Sexe/Niveau formation 92/93	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
Primaire	24,1	22,7	21,4	22,8
Secondaire 1c	13,4	26,2	22	22,1
Secondaire 2c	3	27,3	31	27,7
Supérieur	.	65,6	76,4	75,7
Total	23,1	23,3	24,2	23,6
FILLES				
Primaire	24,4	23,4	20,4	22,6
Secondaire 1c	11	34,1	26,9	26,8
Secondaire 2c	.	13,2	38,9	36,6
Supérieur	.	.	79,4	79,4
Total	23,4	24,4	23,6	23,9
ENSEMBLE				
Primaire	24,2	23	20,9	22,7
Secondaire 1c	12,6	28,8	24,1	24
Secondaire 2c	3	25,4	33,7	30,2
Supérieur	.	65,6	77	76,4
Total	23,2	23,7	23,9	23,7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Le tableau 31: Taux de redoublement scolaire des garçons et des filles selon le niveau de formation

Sexe/Niveau formation 92/93	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
GARCONS				
CM2	51,1	40	35,7	41,6
TROISIEME	41,6	53,3	43,9	46,2
TERMINALE	0	57,9	49,7	49,1
AUTRES CLASSES	19,1	19,6	19,9	19,5
Total	23,1	23,3	24,2	23,6
FILLES				
CM2	62	43,1	38,8	45,3
TROISIEME	100	43,1	55,7	53,4
TERMINALE	.	36,5	59,2	57,9
AUTRES CLASSES	17,8	21,2	18,4	19,3
Total	23,4	24,4	23,6	23,9
ENSEMBLE				
CM2	54,7	41,1	37,1	43,1
TROISIEME	47,5	49,9	48,6	48,8
TERMINALE	0	54,9	52,9	51,7
AUTRES CLASSES	18,7	20,2	19,3	19,5
Total	23,2	23,7	23,9	23,7

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Si l'amélioration du niveau de vie réduit la fréquence des redoublements, c'est précisément en classe de CM2 que la relation entre niveau de vie et taux de redoublement est plus ténue. Dans cette classe, près de 54,7% des élèves pauvres redoublent contre 37,1% d'élèves non pauvres. La relation entre niveau de vie et taux de redoublement des autres classes d'examen (troisième et terminale) est moins ténue que celle qui les lie en classe de CM2. Il convient donc, d'examiner ce résultat en tenant compte du système d'allocation des bourses scolaires essentiellement destinées aux enfants pauvres du cycle secondaire. Autrement dit, les bourses scolaires attribuées à partir du cycle secondaire et en priorité aux élèves pauvres méritants, contribuent à réduire les différences de niveau de vie des élèves.

XI. PAUVRETE, GENRE ET TAUX D'ALPHABETISATION DES ADULTES DE 15 ANS ET PLUS

Sont considérés comme alphabétisés, dans la population des adultes de 15 ans et plus, ceux qui savent lire et écrire dans une langue quelconque. Le taux d'alphabétisation est le rapport entre le nombre d'adultes de 15 ans et plus qui sont alphabétisés et le nombre total des adultes du même âge. Les tableaux 32 et 34 ci-après donnent la répartition du taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon les régions de résidence

Le tableau 32: Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon la région de résidence

Sexe/Strate	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
HOMMES				
Ouest	14,7	25,7	31,5	22,9
Sud et sud ouest	11,8	18,9	32,3	18
Centre nord	14,2	18,3	42,1	17,2
Centre sud	14,4	21,8	41,1	20,4
Nord	4,9	8,3	20,6	8,1
Autres villes	26,3	47,2	66,9	51,9
Ouaga bobo	41,3	47,5	74	65,4
Total	14,1	24,4	55,2	27,1
FEMMES				
Ouest	3	7,7	13,8	6,9
Sud et sud ouest	3	5,1	19,6	6,6
Centre nord	3	5,3	16,2	4,4
Centre sud	3,7	5,2	22,7	6,2
Nord	0,5	2,2	7,9	2
Autres villes	5,5	23,6	50,5	32,1
Ouaga bobo	20,6	27,8	54,9	44,8
Total	3,4	8,5	35,7	11,4
ENSEMBLE				
Ouest	8,3	16,7	22,6	14,6
Sud et sud ouest	7	11,6	25,6	11,9
Centre nord	8	11,2	28,7	10,2
Centre sud	8,4	12,7	31,5	12,6
Nord	2,8	5,3	14,6	5,2
Autres villes	15,8	35	58,5	41,7
Ouaga bobo	31,3	37,4	65,3	55,6
Total	8,3	16	45,6	18,9

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 33: Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon la zone de résidence

Sexe/Zone	niveau de vie			Total
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	(%)
HOMMES				
rural	13,2	20,5	34,4	18,8
urbain	33,3	47,4	72,7	61,7
Total	14,1	24,4	55,2	27,1
FEMMES				
rural	3,1	5,6	17,3	5,7
urbain	12,3	26,3	53,9	40,9
Total	3,4	8,5	35,7	11,4
ENSEMBLE				
rural	7,7	12,6	25,7	11,8
urbain	22,9	36,5	63,9	51,6
Total	8,3	16	45,6	18,9

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

11.1. Situation d'ensemble

Près 18,9% des burkinabé de 15 ans et plus sont alphabétisés. Le taux d'alphabétisation est inégalement réparti entre les villes et les campagnes, les sexes et les régions. Il est en milieu urbain (51,6%) 4 fois plus important qu'en milieu rural (11,8%). Le pourcentage des hommes alphabétisés (27,1%) est 2,4 fois plus élevé que celui des femmes. Le taux d'alphabétisation augmente avec le niveau de vie. Près de 45,6% des adultes non pauvres sont alphabétisés soit un pourcentage 5 fois plus important que celui des pauvres (8,3%).

Si le taux d'alphabétisation des femmes (11,4%) est relativement faible, celui des femmes pauvres est encore plus faible soit seulement 3,4% d'alphabétisées. Autrement dit, le pourcentage des femmes non pauvres alphabétisées (35,7%) est 10 fois plus important que celui des femmes pauvres. Le taux d'alphabétisation des hommes (27,1%) est plus élevé que celui des femmes (11,4%). Dans la population des pauvres, le pourcentage des hommes alphabétisés (14,1%) est 4 fois plus important que celui des femmes (3,4%). Ce sont plus de la moitié des hommes non pauvres (55,2%) qui sont alphabétisés contre un peu plus du tiers (35,7%) des femmes non pauvres alphabétisées.

La répartition du taux d'alphabétisation entre milieu urbain et milieu rural fait apparaître les disparités. Si plus de la moitié (51,6%) des adultes de 15 ans et plus en milieu urbain sont alphabétisés, il convient de remarquer qu'en zone rurale seulement un adulte sur 9 est alphabétisé.

11.2. Pauvreté, genre et taux d'alphabétisation en milieu urbain

Plus de la moitié (51,6%) des adultes en milieu urbain sont alphabétisés soit 22,9% des pauvres, 36,5% des adultes de niveau de vie intermédiaire et 63,9% des adultes non pauvres. Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie se traduit par une augmentation du taux d'alphabétisation. Parmi les adultes non pauvres en milieu urbain, 5 adultes sur 8 sont alphabétisés, tandis que dans la population des pauvres en zone urbaine, seulement 2 adultes sur 9 sont alphabétisés. En milieu urbain, 3 hommes sur 5 sont alphabétisés soit un tiers (33,3%) des hommes pauvres alphabétisés et 3 hommes non pauvres alphabétisés sur 4.

En milieu urbain 6 femmes sur 10 sont des analphabètes. Si plus de la moitié (53,9%) des femmes non pauvres sont alphabétisées en milieu urbain, il convient de remarquer que, dans la population féminine pauvre en milieu urbain, seulement une femme sur 8 est alphabétisée.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le rapport entre taux d'alphabétisation des hommes et des femmes en milieu urbain est de 2,7 pour les pauvres, 1,8 pour les adultes de niveau de vie intermédiaire et 1,3 pour les adultes non pauvres. Autrement dit, le taux d'alphabétisation des femmes augmentent beaucoup plus vite que celui des hommes avec l'amélioration du niveau de vie.

11.3. Pauvreté, genre et taux d'alphabétisation en milieu rural

En milieu rural, seulement un adulte sur 9 est alphabétisé. Le taux d'alphabétisation en milieu rural augmente avec le niveau de vie. Plus de 9 adultes sur 10 ne savent ni lire ni écrire dans une quelconque langue, tandis que dans la population des adultes non pauvres plus du quart (25,7%) des individus sont alphabétisés. Le taux d'alphabétisation des adultes de toutes les zones rurales est largement inférieur à la moyenne nationale du fait du nombre élevé d'analphabètes (plus de 93%) parmi les femmes.

Le taux d'alphabétisation des femmes en milieu rural (5,7%) est relativement faible. En zone rurale, près de 97% des femmes pauvres ne sont pas alphabétisées contre 87% d'hommes pauvres analphabètes. En zone rurale, le taux d'alphabétisation des femmes non pauvres (17,3%) est 5,6 fois plus important que celui des femmes pauvres (3,1%). Le rapport entre le taux d'alphabétisation des adultes non pauvres et celui des pauvres est, en milieu rural, égal à 2,6 pour ce qui concerne les hommes soit 34,4% d'hommes non pauvres et 13,2% d'hommes pauvres.

Si l'analphabétisme diminue avec l'amélioration du niveau de vie, il convient de remarquer que le taux d'alphabétisation est inégalement réparti entre sexes en milieu rural. L'écart en valeur absolue entre taux d'alphabétisation masculin est féminin en milieu rural et de 10,1 points chez les pauvres, 14,9 points chez les adultes de niveau de vie intermédiaire et 17,1 points chez les non pauvres soit en moyenne de 13,1 points. Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie ne réduit pas les écarts entre les taux d'alphabétisation masculin et féminin en milieu rural.

Le taux d'alphabétisation des femmes augmente plus rapidement que celui des hommes en milieu rural quand le niveau de vie s'améliore. Le rapport entre taux d'alphabétisation des hommes et des femmes en milieu rural évolue entre 4,3 chez les pauvres, 3,7 chez les adultes de niveau de vie intermédiaire et 2 chez les non pauvres.

C'est dans le Nord qu'on trouve les taux d'alphabétisation les plus faibles. Dans le Nord, 98% des femmes et 92% des hommes sont des analphabètes soit en moyenne 95% des adultes de cette région qui ne savent ni lire ni écrire dans une quelconque langue. C'est presque la totalité des femmes pauvres dans le Nord (99,5%) qui sont des analphabètes.

11.4. Pauvreté et taux d'alphabétisation selon l'âge

Le tableau 34 ci-après donne la répartition du taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon les tranches d'âge. Le taux d'analphabétisme augmente avec l'âge. Plus de 94% des burkinabé âgés de plus de 50 ans sont des analphabètes soit 90% d'hommes et 97% de femmes de cet âge. Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de moins de 35 ans est supérieur à la moyenne nationale. Le taux d'analphabétisme des femmes pauvres est supérieur à 99% dès lors qu'elles ont plus de 45 ans. Les hommes âgés de moins de 50 ans ont des taux d'alphabétisation supérieur à la moyenne nationale. Les tranches d'âge pour lesquelles le taux d'alphabétisation est supérieur à la moyenne nationale sont 15-59 ans pour les hommes non pauvres, 15-24 ans pour les hommes pauvres, 15-44 ans pour les hommes de niveau de vie intermédiaire, 15-19 ans pour les femmes et 15-49 ans pour les femmes non pauvres. Toutes les femmes pauvres, quel que soit leur âge, ont des taux d'alphabétisation inférieurs de moitié à la moyenne nationale.

PAUVRETE ET EDUCATION

Le tableau 34: Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus selon les tranches d'âge

Sexe/Âge	niveau de vie			Total (%)
	pauvres	intermédiaires	non pauvres	
	(%)	(%)	(%)	
HOMMES				
15-19 ans	22,5	38,7	69,2	37,7
20-24 ans	21,1	34,3	65,5	37,6
25-29 ans	15,1	25,5	55,7	30,4
30-34 ans	17,2	25,3	57	32
35-39 ans	14,2	23,6	60,9	30
40-44 ans	7,3	19,8	45,6	20,7
45-49 ans	7,7	16,1	51,9	19,2
50-54 ans	3,6	7,9	27,6	8,9
55-59 ans	4,9	10	25,7	10,4
60-64 ans	6,1	8,2	17,2	8,2
65 ans et	3,2	5,5	14,7	5,6
Total	14,1	24,4	55,2	27,1
FEMMES				
15-19 ans	9,3	18,7	51,5	22,2
20-24 ans	4,8	12,1	44,4	17,7
25-29 ans	2,4	8,8	38,7	12,9
30-34 ans	1,9	9,2	43,8	11,6
35-39 ans	3,4	4,5	29,8	8,1
40-44 ans	2,3	4	26,4	6,4
45-49 ans	0,9	2,6	21,1	4,5
50-54 ans	0,8	3,6	7,3	2,7
55-59 ans	0,9	1,7	5,7	2
60-64 ans	0	0,7	3,3	0,8
65 ans et	0,7	0,2	2,1	0,7
Total	3,4	8,5	35,7	11,4
ENSEMBLE				
15-19 ans	16,4	28,9	60,1	30,2
20-24 ans	12,5	22,8	54,6	27,2
25-29 ans	7,7	16,2	47,4	20,8
30-34 ans	7,6	16,2	51,5	20,6
35-39 ans	7,2	12,6	46,4	17,2
40-44 ans	4,3	11,3	36,9	12,9
45-49 ans	3,7	8,7	36,6	11,1
50-54 ans	2	5,7	17,5	5,6
55-59 ans	3	5,8	16,4	6,3
60-64 ans	3,1	4,5	9,4	4,5
65 ans et	2	3	8	3,2
Total	8,3	16	45,6	18,9

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

XII. PAUVRETE ET DEPENSES D'EDUCATION

12.1. Les agents traditionnels de financement de l'éducation

Au nombre des agents traditionnels de financement de l'éducation, on compte :

- l'Etat à travers le budget national et ses différents programmes de coopération bilatérale et multilatérale;
- les Provinces et les communes qui ont en charge le fonctionnement de certains établissements;
- les ONG qui, souvent assurent la construction et parfois le fonctionnement d'établissements;
- les parents d'élèves (ménages).

Au Burkina, la part de ces derniers prend de plus en plus une place importante dans le schéma de financement de l'éducation. En effet, dans les établissements privés, les contributions des parents constituent la source principale de revenus utilisés par les promoteurs pour les dépenses de fonctionnement, d'équipement et même d'investissement. Dans les établissements publics, du fait des contraintes budgétaires inhérentes à l'ajustement structurel, la contribution des parents s'est accrue et prend des formes diverses: cotisations au titre de l'Association des Parents d'Elèves (APE), frais de scolarité en espèce ou en nature. Enfin, dans un cas comme dans l'autre, l'achat des livres et fournitures scolaires leur revient.

12.1.2. Les dépenses d'éducation au titre du budget de l'Etat

En volume, le PIB s'est accru en moyenne de 2,1 % par an entre 1990 et 1994 tandis que la population scolarisable de 7 à 12 ans s'accroissait à un rythme annuel de 2,6 %. Cette situation économique impose des limites quant à la marge d'intervention du Burkina Faso en matière de financement de l'éducation. Autrement dit, le financement de l'éducation, compte tenu des limites budgétaires de l'Etat, requiert une mobilisation de ressources extérieures.

Les tableaux 35 et 36 donnent l'évolution des dépenses d'éducation au titre des Budgets exécutés. Les dépenses budgétaires d'éducation se sont accrues depuis la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel du fait d'une augmentation des dépenses d'éducation primaire. Le montant consacré à l'éducation dans le budget de l'Etat est passé de 17813,4 millions de francs CFA en 1991 à 24617,7 millions en 1994, non compris les dépenses d'investissement réalisées essentiellement sur ressources extérieures. Ces dépenses représentent une moyenne de 13 % des dépenses budgétaires totales. La part du budget de l'éducation primaire dans celui de l'éducation représentait sur la période 1990-1994 un pourcentage compris entre 52 % et 56 %.

La structure des dépenses d'éducation primaire s'est modifiée au cours de cette période. Les dépenses de personnel qui représentaient plus de 95 % des dépenses totales de l'éducation primaire ont été réduites et ramenées à une proportion de 60 % environ malgré les recrutements massifs d'enseignants du primaire. En effet, la part des dépenses au titre des allocations d'assistance (bourses d'études du secondaire et du supérieur) dans le budget de l'Etat qui s'était accrue de 25,3% en 1990 à 37,5% en 1992 a été progressivement réduite et ramenée à une proportion de 23,5 % en 1994. Autrement dit, depuis 1991, les efforts ont été essentiellement consacrés à l'éducation primaire à travers des recrutements d'enseignants et une augmentation des dépenses d'investissements grâce aux financements extérieurs.

Compte tenu des contraintes budgétaires inhérentes à l'ajustement structurel, la contribution des ménages prendra de plus en plus une place importante dans le schéma de financement de l'éducation au Burkina Faso. Il faut rappeler, ici, que cette contribution prend des formes diverses: cotisations au titre de l'Association des Parents d'Elèves (APE), frais de scolarité en espèce ou en nature et l'achat des livres et fournitures scolaires qui leur revient dans tous les cas. Il convient donc d'examiner l'incidence de la pauvreté sur les dépenses d'éducation des ménages.

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 35 : Evolution des dépenses budgétaires d'éducation (Budget exécuté)

Année	1990	1991	1992	1993	1994
Personnel	13299,1	11846,1	7922,3	12411,6	14969,1
matériel	250,7	443,0	829,2	1037,2	1831,8
Subv/privé	121,8	121,8	107,5	104,9	111,5
Bourses	4823,4	4949	5940,9	5162,8	5793,6
Capital (dont:Etat)	580,4	453,6	1030,7	886,6	1911,8
Total	19075,4	17813,5	15830,6	19602,1	24617,8
Personnel / Total	0,697	0,665	0,500	0,633	0,608
Bourses / Total	0,253	0,278	0,375	0,263	0,235

Source: DEP/MEBA et DEP/MESSRS

Tableau 36 : Evolution des dépenses budgétaires d'éducation primaire (Budget exécuté)

Année	1990	1991	1992	1993	1994
Personnel	8868	9630,3	10347,8	9978,5	11555,0
matériel	135,1	355,5	467,1	551,4	823,3
Capital (dont:Etat)	232	2723	4329	4625,2	6682
Total	9235,1	12708,8	15143,9	15155,1	19060,3
Personnel / Total	0,960	0,758	0,683	0,658	0,606

Source: DEP/MEBA

12.2. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages

L'enquête prioritaire de 1994/1995 fournit une estimation des dépenses d'éducation effectuées par les ménages. Ces dépenses peuvent être analysées selon le niveau de vie du ménage, le milieu de résidence, le groupe socio-économique, le niveau d'instruction ou tout autre combinaison de ces variables. D'autres variables, tels la religion, le sexe ou l'ethnie du chef de ménage ne sont pas analysées dans la présente étude. Le tableau 37 donne la répartition des dépenses annuelles moyennes d'éducation des ménages selon le niveau de vie et le tableau 38 la part en pourcentage que représentent ces dépenses dans les dépenses totales des ménages.

12.2.1. Situation d'ensemble

Les ménages burkinabé affectent, en moyenne, 1,4% de leurs dépenses à l'éducation soit un montant de 12.557 francs CFA par an. La part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages augmente rapidement avec l'amélioration du niveau de vie. Les ménages non pauvres consacrent 2,14% de leurs dépenses à l'éducation contre 1,14% pour les ménages pauvres soit des montants respectifs de 38.918 francs CFA et 4.553 francs CFA par an.

Autrement dit, les dépenses d'éducation des ménages non pauvres sont 9 fois plus importantes que celles des pauvres. La pauvreté réduit considérablement le niveau des dépenses d'éducation. Si le niveau des dépenses d'éducation augmente rapidement avec l'amélioration du niveau de vie, il convient de noter que ces dépenses sont inégalement réparties entre milieu de résidence urbain et rural. Le niveau des dépenses d'éducation en milieu urbain (46.525 francs CFA) est 8 fois plus important qu'en milieu rural (6.076 francs CFA). La part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages en milieu urbain (3,27%) est 3 fois plus important que celle du milieu rural (1,05%).

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 37 : Dépenses annuelles moyennes d'éducation des ménages selon le niveau de vie (en francs CFA)

	Niveau de vie			Total
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Moyenne
	en Francs CFA	en Francs CFA	en Francs CFA	en Francs CFA
Milieu de résidences				
Ouest	3 939	9 665	5 938	6 761
Sud et sud ouest	2 644	4 749	16 412	5 664
Centre nord	3 423	4 925	17 336	4 530
Centre sud	7 131	8 472	13 883	8 261
Nord	1 178	977	6 078	1 618
Autres villes	8 730	24 057	47 357	30 904
Ouaga bobo	12 424	26 873	70 722	53 179
rural	4 319	6 869	11 721	6 076
urbain	10 514	25 855	65 575	46 525
Total Burkina	4 553	9 567	38 918	12 557
Niveau d'éducation				
Sans instruction	4 433	7 957	22 485	7 979
Primaire	6 557	17 371	40 132	22 694
Secondaire 1c	2 605	27 404	50 545	42 245
Secondaire 2c	6 500	65 516	57 610	56 614
Supérieur	.	2 429	113 748	110 853
Formation professionnelle	.	53 541	132 825	113 187
Total Burkina	4 553	9 567	38 918	12 557
Groupe (GSE)				
Salarié sect. public	8 277	45 562	62 713	59 112
Salariés sect. privé	5 777	23 274	45 699	35 278
Artisans commerçants	3 557	14 896	48 145	31 648
Autres actifs	1 966	5 508	56 976	26 151
Agriculteurs rentes	7 846	9 101	10 625	8 640
Agriculteurs vivriers	4 150	7 582	15 732	6 534
Inactifs	3 667	14 023	61 204	21 585
Total Burkina	4 553	9 567	38 918	12 557

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

PAUVRETE ET EDUCATION

Tableau 38 : Part de l'éducation dans les dépenses des ménages selon le niveau de vie (en %)

	Niveau de vie			Total
	Pauvres	Intermédiaires	Non pauvres	Moyenne
	%	%	%	%
Milieu de résidence				
Ouest	0,94	1,40	0,62	1,09
Sud et sud ouest	0,78	0,88	0,92	0,84
Centre nord	0,92	0,67	0,87	0,83
Centre sud	1,66	1,31	1,47	1,51
Nord	0,33	0,16	0,54	0,29
Autres villes	2,58	2,53	2,77	2,64
Ouaga bobo	2,98	3,80	3,48	3,54
rural	1,08	1,04	0,92	1,05
urbain	2,77	3,34	3,33	3,27
Total Burkina	1,14	1,37	2,14	1,40
Niveau d'éducation				
Sans instruction	1,09	1,15	1,44	1,15
Primaire	2,00	2,57	2,66	2,45
Secondaire 1c	1,02	3,93	3,11	3,24
Secondaire 2c	2,75	7,85	2,83	3,19
Supérieur	.	0,75	3,62	3,55
Formation professionnelle	.	5,31	4,85	4,97
Total Burkina	1,14	1,37	2,14	1,40
Groupe (GSE)				
Salarié sect. public	1,89	4,92	3,26	3,46
Salariés sect. privé	1,85	3,32	2,70	2,86
Artisans commerçants	1,74	2,49	2,49	2,42
Autres actifs	1,17	1,79	2,22	1,83
Agriculteurs rentes	1,29	1,01	0,71	1,12
Agriculteurs vivriers	1,11	1,13	1,09	1,12
Inactifs	1,01	1,89	3,12	1,83
Total Burkina	1,14	1,37	2,14	1,40

Source: Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages - Burkina Faso 1994-1995 -

Les dépenses d'éducation augmentent avec l'amélioration du niveau de vie beaucoup plus vite en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, le rapport entre les dépenses d'éducation en milieu urbain et celles du milieu rural est égal à 2,4 chez les pauvres, 3,8 chez les ménages de niveau de vie intermédiaire et 5,6 chez les non pauvres. Autrement dit, l'amélioration du niveau de vie accentue les inégalités de répartition des dépenses d'éducation entre milieu urbain et milieu rural.

12.2.2. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages en milieu urbain

En milieu urbain, la pauvreté réduit considérablement les dépenses consacrées à l'éducation. Les dépenses d'éducation des ménages non pauvres (65.575 francs CFA) sont 6 fois plus importantes que celles des ménages pauvres (10.514 francs CFA) soit 3,33% des dépenses des ménages non pauvres et 2,77% des dépenses des ménages pauvres.

PAUVRETE ET EDUCATION

En milieu urbain, 3,27% des dépenses effectuées par les ménages vont à l'éducation soit 3,54% pour les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 2,64% pour les autres villes. Ces pourcentages correspondent à des montants annuels de 46.525 francs CFA pour l'ensemble de villes, 53.179 francs CFA à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 30.904 francs CFA dans les autres villes. Le rapport entre le montant des dépenses d'éducation des non pauvres et celui des pauvres est égal à 5,7 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et 5,4 dans les autres villes.

12.2.3. Pauvreté et dépenses d'éducation des ménages en milieu rural

En milieu rural, les dépenses d'éducation des ménages (6.076 francs CFA) sont 2 fois moins importantes que la moyenne nationale. Si les ménages ruraux non pauvres consacrent un montant (11.721 francs CFA) 3 fois plus important à l'éducation que les ménages ruraux pauvres (4.319 francs CFA), il convient de remarquer que ces montants restent inférieurs à la moyenne nationale et représentent moins de 1% de leurs dépenses totales.

En zone rurale, ce sont les ménages de la région Centre-Sud qui allouent à l'éducation une part (1,51%) de leurs dépenses supérieure à la moyenne nationale. Dans les autres zones rurales, la part de l'éducation dans les dépenses des ménages est inférieure à la moyenne nationale et évolue entre 0,29% dans la région Nord et 1,09% dans la région Ouest. Dans la région Centre-Sud, la part de l'éducation dans les dépenses des ménages pauvres (1,66%) et dans celles des ménages non pauvres (1,47%) est supérieure à la moyenne nationale.

Dans toutes les autres zones rurales, les ménages non pauvres comme les ménages pauvres affectent moins de 1% de leurs dépenses à l'éducation. Dans les régions Ouest et Nord, la part de l'éducation dans les dépenses des ménages, quel que soit leur niveau de vie, représente des montants inférieurs à la moyenne nationale. Dans les autres régions, les dépenses d'éducation des ménages non pauvres se situent au-dessus de la moyenne nationale.

C'est dans la région Nord qu'on trouve le niveau des dépenses d'éducation le plus faible (1618 francs CFA par an) soit 0,29% des dépenses des ménages. La part de l'éducation dans les dépenses des ménages de la région Nord évolue entre 0,33% pour les pauvres, 0,16% pour les ménages de niveau de vie intermédiaire et 0,54% pour les ménages non pauvres.

12.2.4. Pauvreté et dépenses d'éducation selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Dans l'enquête prioritaire de 1994/1995, le niveau d'instruction est assimilé à la dernière classe achevée par l'individu interrogé. La formation professionnelle a fait l'objet d'une modalité particulière. Le niveau d'instruction atteint par la majorité des burkinabé, c'est à dire, par 78,8% des instruits, se situe essentiellement au cycle primaire. Seulement 20,2% des burkinabé instruits ont atteint le cycle secondaire contre 1% pour l'enseignement supérieur.

Il n'y a pas de différences significatives entre hommes et femmes quant au niveau d'instruction atteint. Le pourcentage des instruits ayant le niveau du cycle primaire est de 78% chez les hommes et 80,2% chez les femmes. Le cycle secondaire est atteint par 20,9% des hommes instruits contre 19,2% des femmes instruites. 1,2% des hommes instruits et 0,7% des femmes instruites ont atteint le niveau supérieur.

Le niveau d'instruction en milieu urbain est plus élevé qu'en zone rurale. Près de 88,6% des burkinabé instruits en zone rurale ont le niveau du cycle primaire contre 63,4% des personnes instruites en zone urbaine. Plus du tiers (34,1%) des personnes instruites en zone urbaine ont le niveau du cycle secondaire contre seulement 11,4% des instruits en milieu rural. C'est en milieu urbain que résident les burkinabé ayant un niveau d'instruction égal au supérieur soit 2,5% des instruits résidant en ville.

Les dépenses d'éducation augmentent rapidement avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Le rapport entre dépenses d'éducation des ménages dont le chef est instruit et celles des ménages dont le chef est sans instruction vaut 2,8 pour les ménages dont le chef a le niveau d'éducation primaire, 5,3 pour ceux dont le niveau du chef s'arrête au 1er cycle du secondaire, 7,1 lorsque le chef de ménage a atteint le 2e cycle du

PAUVRETE ET EDUCATION

secondaire et 13,9 quand le chef de ménage a atteint le cycle supérieur. Ce rapport est 14,2 lorsque le chef de ménage a reçu une formation professionnelle.

La part de l'éducation dans les dépenses des ménages dont le chef a achevé une classe du cycle primaire (2,45%) est 2 fois plus importante que celle des ménages dont le chef est sans instruction (1,15%). Elle devient 3 fois plus importante (3,55%) lorsque le chef de ménage a atteint le niveau du cycle supérieur comparativement à la part de l'éducation dans les dépenses des ménages dont le chef est sans instruction. On trouve chez les ménages dont le chef a reçu une formation professionnelle la part des dépenses d'éducation la plus importante (4,97%) soit une part 4 fois plus importante que celles des ménages dont le chef est sans instruction.

La relation entre niveau d'instruction et dépenses d'éducation est moins ténue chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres. Si parmi les pauvres, le fait que le chef de ménage ait achevé une classe du cycle primaire multiplie la part des dépenses consacrées à l'éducation par 2, il convient de noter que cette relation devient moins évidente lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage atteint le 1er cycle du secondaire. Par contre, pour les ménages non pauvres les dépenses d'éducation augmentent avec le niveau d'instruction, leur part dans les dépenses totales évoluant entre 1,44% pour les ménages non pauvres dont le chef est sans instruction et 4,85% pour les ménages non pauvres dont le chef a reçu une formation professionnelle.

Autrement dit, les ménages non pauvres dont le chef a atteint le niveau du cycle supérieur consacrent à l'éducation un montant de leurs dépenses 5 fois plus important que celui des ménages non pauvres dont le chef est sans instruction. Les ménages non pauvres dont le chef a reçu une formation professionnelle effectuent des dépenses d'éducation dont le montant est 6 fois plus important que celui des ménages non pauvres sans instruction. Il convient de remarquer, ici, que chez les ménages dont le chef a achevé une classe du cycle secondaire, ce sont ceux du niveau de vie intermédiaire qui allouent la part la plus importante de leurs dépenses à l'éducation soit 7,85% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau du 2e cycle du secondaire et 3,93% pour ceux dont le niveau du chef s'arrête au 1er cycle du secondaire.

L'augmentation du niveau d'instruction accentue les inégalités entre pauvres et non pauvres pour ce qui concerne les dépenses d'éducation des ménages. Le rapport entre les dépenses d'éducation des ménages non pauvres et celles des ménages pauvres est 5,1 pour les ménages dont le chef est sans instruction, 6,1 pour ceux dont le chef a achevé une classe du cycle primaire et environ 13,6 pour les ménages dont le chef a le niveau du cycle secondaire.

12.2.5. Pauvreté et dépenses d'éducation selon le groupe socio-économique du chef de ménage

Les agriculteurs (vivriers ou de rentes) sont ceux qui consacrent la part la plus faible de leurs dépenses à l'éducation soit 1,12% de leur budget, ce qui correspond à des montants largement inférieurs à la moyenne nationale. Plus précisément, on trouve chez les agriculteurs vivriers le niveau des dépenses d'éducation le plus bas soit 6.534 francs CFA par an.

Pour tous les autres groupes socio-économiques, aussi bien le niveau des dépenses d'éducation que la part qu'elles représentent dans le budget des ménages sont supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont les salariés qui consacrent les parts les plus importantes de leurs dépenses à l'éducation soit 3,46% pour ceux du secteur public et 2,86% pour les salariés du secteur privé. Les artisans et les commerçants affectent près de 2,42% de leurs dépenses à l'éducation contre un pourcentage de 1,83% pour les autres actifs et les inactifs.

Le niveau des dépenses d'éducation augmente avec l'amélioration du niveau de vie. Le rapport entre dépenses d'éducation des ménages non pauvres et celles des ménages pauvres vaut respectivement 7,6 et 7,9 pour les salariés du secteur public et ceux du secteur privé. Ce rapport est particulièrement élevé pour les artisans et les commerçants (13,5), les inactifs (16,7) et plus précisément pour les autres actifs (29). Autrement dit, pour ces groupes socio-économiques la pauvreté limite considérablement le niveau des ressources allouées à l'éducation.

Si l'agriculteur vivrier non pauvre effectue des dépenses d'éducation dont le montant est 3,8 fois plus important que l'agriculteur vivrier pauvre, il convient de noter que, pour ce qui concerne l'agriculteur de rente, les dépenses d'éducation augmentent faiblement avec l'amélioration du niveau de vie soit un rapport entre dépenses d'éducation des non pauvres et des pauvres égal à 1,3. La part que représentent les dépenses

PAUVRETE ET EDUCATION

d'éducation dans le budget des agriculteurs à tendance à se réduire avec l'amélioration du niveau de vie et notamment chez les agriculteurs de rentes où elle passe de 1,28% pour les pauvres à 0,71% pour les non pauvres.

Si le niveau des dépenses d'éducation augmente avec le niveau de vie chez les salariés, il convient de noter que dans ce groupe socio-économique, ce sont les salariés de niveau de vie intermédiaire qui consacrent la part la plus importante de leurs dépenses à l'éducation soit 4,92% pour les salariés du secteur public et 3,32% pour ceux du secteur privé.

XIII. CONCLUSION ET ELEMENTS DE POLITIQUE EDUCATIVE

Au terme de la présente étude, il ressort que le système éducatif burkinabé reste encore inaccessible aux ménages les plus pauvres. Il en ressort que les taux de fréquentation scolaire des groupes les plus démunis sont en général très faibles et en particulier ceux des filles et des ménages vivant en milieu rural. C'est, plus précisément, la participation au système éducatif des femmes et des ménages en zone rurale qui est très faible et notamment celle des filles de la région Nord pour lesquelles tous les indicateurs d'accès à l'éducation sont déterminés par des facteurs sociaux, économiques et culturels et plus exactement par le niveau de vie.

Toute action en matière de politique éducative visant à réduire l'incidence de la pauvreté sur les conditions d'accès à l'éducation au Burkina Faso devrait être en priorité orientée vers femmes en milieu rural et notamment les femmes de la région Nord. Dans ce contexte, le secteur de l'éducation aura toujours besoin d'un regard d'assistance de la part de l'Etat mais aussi et surtout de celle des partenaires au développement compte tenu des contraintes budgétaires inhérentes à l'ajustement structurel et du faible niveau des dépenses d'éducation des ménages pauvres.

Pour juguler les manifestations visibles de la pauvreté, tel que l'analphabétisme, l'Etat burkinabé a entrepris dans une politique de définition sectorielle de ses priorités. Il convient donc de présenter ici, quelques éléments de cette politique éducative.

13.1. Le référentiel politique

Malgré de nombreux efforts déployés durant les trois dernières décennies, à travers notamment les plans nationaux de développement et les programmes spécifiques d'action, les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des populations demeurent encore très limités. Avec la mise en place en 1991 du PAS, comme défi aux manifestations visibles de la pauvreté, tel que l'analphabétisme, le Ministère de l'Enseignement Base et de l'Alphabétisation (MEBA) a entrepris dans une politique de définition sectorielle de ses priorités.

13.1.1. La constitution

La constitution du 2 juin 1991 reconnaît à tout citoyen le droit à l'éducation. Elle se présente comme un cadre de référence pour promouvoir le système éducatif au bénéfice de tous. Ainsi, aujourd'hui tout le monde s'accorde à reconnaître que :

- l'éducation est un droit fondamental pour tous les citoyens;
- l'éducation peut contribuer à améliorer la santé, la prospérité et l'équilibre écologique en même temps et favoriser, par là, le progrès social et culturel;
- l'éducation est une condition indispensable au développement de l'individu puisqu'elle permet aux citoyens et aux structures sociales d'en être le moteur.

Sur cette base, le gouvernement burkinabé a continuellement élaboré des stratégies afin d'arriver à des objectifs spécifiques.

13.1.2. Les états généraux de l'éducation

PAUVRETE ET EDUCATION

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, se sont tenus les assises des Etats (3) Généraux de l'Education et de la Formation. Les réflexions conduites lors de ces assises, ont permis d'aboutir à un consensus autour des finalités, les buts et objectifs désormais assignés au système éducatif burkinabé et de désigner les grandes options qui seront privilégiées dans ce cadre.

13.1.3. La loi d'orientation de l'éducation

Pour la première fois encore, la volonté politique de fixer un cadre juridique pour promouvoir une éducation efficace et efficiente, s'est manifestée à travers le décret n°96-207/PRES/ du 24 juin 1996 portant promulgation de la loi n°13-96/ADP du 9 mai 1996. Cette loi s'applique à l'ensemble des institutions publiques et privées ayant pour mission l'éducation et la formation professionnelle. Ce cadre apparaît désormais comme une référence pour tous les acteurs du système éducatif.

Tous ces éléments de référentiel politique ont permis d'engager des cadres de réflexions suivant une approche-programme pour déterminer les grandes orientations du système éducatif. Il en va ainsi de la Table Ronde sur le développement des secteurs sociaux et du Plan décennal de développement de l'éducation (4) qui sont des stratégies qui jettent les bases du système éducatif efficient et efficace entre 1997 et 2006.

13.2. Les grandes mutations attendues

13.2.1. Les finalités

Le Burkina Faso entend promouvoir une éducation accessible au plus grand nombre, c'est-à-dire aux plus démunis économiquement et socialement. Dans cette perspective, le système éducatif s'est assigné les finalités suivantes :

- par l'extension et l'amélioration de l'efficacité du système éducatif, favoriser l'accès de plus en plus large des enfants à l'éducation de base;
- transmettre aux jeunes apprenants les connaissances, savoir-faire et valeurs leur permettant de se développer harmonieusement en tant qu'individus tout en se préparant à participer activement à la vie et au progrès de leur société en tant que citoyens;
- fournir au pays les ressources humaines nécessaires à son développement économique, social et culturel;
- participer par les connaissances et les valeurs qu'il véhicule, par son mode de fonctionnement et pour le type de relations entretenues avec le milieu, à la lutte contre les inégalités de tous ordres;

13.2.2. Les objectifs généraux

Afin d'œuvrer dans le sens des grandes finalités ainsi tracées, le système éducatif aura désormais pour tâche, en particulier de :

- participer activement à la lutte contre l'analphabétisme par l'instauration d'une collaboration étroite entre les partenaires et la mobilisation de la population;
- promouvoir, quels que soient la modalité (formelle, non-formelle) la nature (alphabétisation, enseignement général, technique), le niveau (primaire, post-primaire) les sciences et techniques, la protection de l'environnement;
- promouvoir également quels que soient la modalité, la nature et le niveau d'enseignement, les valeurs de solidarité, de tolérance, de justice et de paix;
- préparer les enfants, grâce à un enseignement concret, fonctionnel, visant à développer l'autonomie, la créativité, le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative à devenir des acteurs de développement, quels que soient leur niveau de sortie du système et leur orientation professionnelle.

13.3. L'éducation de base

³ voir PM/MERSS/MEBA/ : Actes des Etats Généraux de l'Education, Ouagadougou, 5-10 septembre 1994

⁴ Avant Projet de plan décennal de l'éducation de base 1997-2006

PAUVRETE ET EDUCATION

La politique en matière d'éducation de base vise les objectifs suivants :

- développer l'accès à l'éducation de base et réduire autant que faire se peut les disparités en ce domaine;
- améliorer la qualité de l'enseignement de base;
- mettre en place une politique intersectorielle intégrant les actions en faveur de l'éducation de base et les actions en faveur du développement;
- améliorer les capacités du MEBA à concevoir, planifier, gérer et évaluer les actions d'éducation de base.

13.3.1. Education préscolaire

La demande de plus en plus pressante enregistrée ces dernières années, l'impact positif de l'éducation préscolaire sur la formation de l'enfant et son insertion dans les structures scolaires, obligent à reconnaître que le préscolaire, sans avoir été retenu comme priorité nationale, participe pleinement au processus du développement humain durable, à travers une prise en charge des ressources humaines dès la prime enfance. Il correspond également à un besoin d'éducation qui ne cesse de croître.

Les objectifs globaux retenus dans la politique de ce secteur sont:

- favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant;
- alléger les mères des tâches de garde des enfants;

Les objectifs spécifiques retenus sont:

- faire passer le nombre de structures publiques de 74 actuellement à 97 d'ici l'an 2000
- porter le nombre du personnel d'encadrement des enfants (public et privé) de 496 en 1996 à 1407 en l'an 2000;
- faire passer le taux de préscolarisation qui était de 0,82% en 1995 à 2,4% en l'an 2000;
- étendre la population cible du préscolaire à la tranche de 0 à 3 ans dans 10 provinces;
- renforcer les capacités de gestion du système.

Les stratégies de mise en œuvre sont:

- inciter le privé à s'investir dans le sous-secteur en facilitant la formation de son personnel d'encadrement;
- accroître l'intervention au préscolaire et un renforcement des institutions chargées du préscolaire;
- impliquer davantage la communauté dans la gestion et le financement des structures;
- développer un partenariat entre l'Etat, les ONG, les mouvements associatifs et les bailleurs de fonds.

13.3.2. L'enseignement primaire

Les objectifs globaux retenus dans la politique de ce secteur sont:

- accroître la capacité d'accueil du système
- améliorer la qualité de l'enseignement

Les objectifs spécifiques retenus sont:

a) objectifs relatifs au développement de la couverture scolaire:

- faire passer le taux brut général de scolarisation à 70% en l'an 2007 ;
- réduire l'écart entre les provinces de manière à porter le taux de scolarisation des provinces les moins scolarisées actuellement à au moins 50 % à la même période;
- faire passer le taux brut de scolarisation des filles à 65% en l'an 2007;
- faire passer le pourcentage des effectifs du privé de 10 % à 20 % ;

b) objectifs spécifiques relatifs à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement:

- faire passer la proportion des redoublants à 10,5% à l'an 2007 ;
- faire passer le pourcentage de places assises à 90% en l'an 2007 ;

PAUVRETE ET EDUCATION

- généraliser le système de mise à disposition gratuite de manuels de français et de mathématiques de manière à atteindre le ratio de 1 livre/2 élèves dans les écoles publiques et privées;
- supprimer progressivement le recrutement direct des maîtres sans formation initiale et porter le pourcentage des maîtres ayant bénéficié d'une formation continue à 100% à l'an 2007 ;
- faire passer le taux de réussite à l'examen terminal à 75% ;
- mettre en place un cycle terminal qui permet de lier l'école au milieu productif par la création pour les sortants d'activités rémunératrices.

c) objectifs relatifs à l'alphabétisation et à l'éducation des adultes

- faire passer le taux général d'alphabétisation à 40% en l'an 2007 et celui des femmes en particulier à 20% ;
- faire baisser le taux des abandons au niveau des centres d'alphabétisation de 20% à 10% et particulièrement celui des femmes de 30% à 15% ;
- améliorer le taux de réussite aux évaluations finales des apprenants pour le faire passer de 60% à 80% environ.

d) objectifs relatifs à l'amélioration des capacités de pilotage du MEBA

- mettre en place une administration fonctionnelle et efficiente au plan central et déconcentré ;
- élaborer des instruments de gestion moderne et prévoir des équipements adaptés ;
- former les agents à tous les aspects de la gestion du système ;
- conduire les études qui permettront une amélioration de la connaissance du système ;
- poursuivre la réflexion pour une mobilisation conséquente des moyens nécessaires et une gestion rationnelle et rigoureuse des ressources disponibles ;
- organiser le cadre général des interventions des partenaires du système et mieux coordonner leurs interventions.

Les stratégies de mise en œuvre sont:

L'analyse des politiques éducatives du sous-secteur fait apparaître les stratégies suivantes pour faciliter l'atteinte des objectifs :

- l'incitation des promoteurs privés à participer au développement du système;
- le recours à l'aide financière extérieure pour l'exécution des programmes;
- la participation communautaire en même temps qu'elle permet une baisse des coûts publics de l'éducation;
- la réduction des coûts de l'éducation et contribuer ainsi à améliorer l'accès à l'éducation pour toutes les couches sociales;
- l'amélioration des compétences des acteurs (enseignants, encadreurs, gestionnaires et administrateurs);
- la sensibilisation, l'information systématique et continue lorsqu'il s'agit de mettre toute innovation ou programme en expérimentation.
- l'ouverture de l'école sur le monde du travail;

13.3.3. L'éducation non formelle

Les objectifs globaux retenus dans la politique de ce secteur sont:

- améliorer la couverture de l'éducation non formelle;
- accroître le taux d'alphabétisation des femmes;
- améliorer l'efficacité du non formel;

Les objectifs spécifiques retenus sont:

- atteindre 40% de taux brut d'alphabétisation en 2006
- faire passer le taux d'abandon de 20% à 10% en 2006
- faire passer le taux de réussite aux évaluations de fin de formation de 60 à 65% en l'an 2000 et à 75% en 2006.
- assurer l'insertion socio-professionnelle de 2000 agents communautaires de développement d'ici 1999
- assurer l'apprentissage d'un métier à 3000 jeunes des CEBNF

Les stratégies de mise en œuvre sont, outre les éléments de stratégies déjà cités pour l'enseignement primaire, extension du champ du suivi à l'après-formation pour les sortants des centres de formation des jeunes agriculteurs, et à la post-alphabétisation pour les alphabétisés.

13.3.4. L'enseignement post-primaire

Les objectifs globaux retenus dans la politique de ce secteur sont :

- accroître la capacité d'accueil;
- améliorer la qualité de l'enseignement;
- renforcer les capacités d'administration et de gestion.

Les objectifs spécifiques retenus sont:

- atteindre 25% de taux brut de scolarisation en 2006 pour le secondaire
- développer prioritairement l'enseignement et la formation professionnelle

Les mêmes éléments de stratégies adoptées dans les autres niveaux d'enseignements se retrouvent également ici

- l'incitation des promoteurs privés;
- la participation communautaire;
- l'amélioration des compétences des acteurs (enseignants, encadreurs, gestionnaires et administrateurs);
- l'ouverture de l'école sur le monde du travail.

13.4. L'enseignement supérieur

Les priorités du gouvernement pour l'enseignement supérieur se résument à la poursuite des efforts accomplis jusqu'ici en mettant l'accent sur les préoccupations suivantes :

- le développement et la décentralisation des formations technologiques courtes ;
- le développement de la professionnalisation des formations universitaires;
- la contribution à l'amélioration du système éducatif par la formation des ressources humaines.

Toutefois, l'enseignement de base et dans une certaine mesure. L'enseignement post-primaire demeurent les priorités pour faire baisser l'acuité de la pauvreté.

PAUVRETE ET EDUCATION

BIBLIOGRAPHIE

1. Analyse des résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, INSD/MEFP/ Programme Dimension Sociale de l'Ajustement, 1996
2. Le profil de pauvreté au Burkina Faso, INSD/MEFP/ Programme Dimension Sociale de l'Ajustement, 1996
3. Croissance économique, pauvreté et inégalités des revenus en Afrique subsaharienne: analyse comparative, Jean Pierre LACHAUD, 1996
4. Les femmes et le marché de travail urbain en Afrique subsaharienne, Centre d'Economie du Développement, Université Montesquieu-Bordeaux, Jean Pierre LACHAUD, 1996
5. Annuaire Statistiques du MEBA et du MESSRS (Ministères chargés de l'éducation) de 1988 à 1996.